

DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE
2007





DOCUMENT DE REFERENCE ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2007



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en date du 25 avril 2008, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document incorpore par référence le document de référence 2005 (n° de dépôt D.06-0387) et le rectificatif associé (n° de dépôt D.06-0387-R01) ainsi que le document de référence 2006 (n° de dépôt D 07-428).

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles au siège social de Léon de Bruxelles : 5, rue de Chartres 92200 Neuilly-sur-Seine, sur le site internet de la société (www.leon-de-bruxelles.fr) et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

I RAPPORT DE GESTION

1	FAITS MARQUANTS	page 4
2	PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES	page 4
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES (COMPTES CONSOLIDES)	page 5
4	FACTEURS DE RISQUE	page 5
4.1	Risques spécifiques à l'activité de restauration de LEON DE BRUXELLES	
4.2	Risques Financiers	
4.3	Risques juridiques	
4.4	Risques liés à l'environnement et risques industriels	
4.5	Assurances	
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	page 9
5.1	Histoire et évolution de la société	
5.2	Investissements	
6	APERCU DES ACTIVITES	page 11
6.1	Activité	
6.2	Le marché français de la restauration commerciale	
6.3	Événements exceptionnels	
6.4	Marque et savoir-faire	
7	ORGANIGRAMME	page 12
7.1	Organisation du Groupe	
7.2	Liste des filiales importantes	
8	PROPRIETES IMMOBILIERES	page 13
8.1	Liste des Restaurant du groupe	
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS	page 14
9.1	Situation financière	
9.2	Résultats	
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	page 16
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	page 16
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	page 16
12.1	Chiffre d'affaires du premier trimestre	
13	PERSPECTIVES D'AVENIR	page 16
14	ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	page 17
14.1	Conseil de surveillance et Directoire	
14.2	Conflits d'intérêt	
15	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	page 20
15.1	Rémunération des mandataires sociaux	
15.2	Options de souscription d'actions	

SOMMAIRE

16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	page 22
17	SALARIES	page 28
17.1	Ressources humaines	
17.2	Participations des salariés au capital	
17.3	Accord de participation	
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	page 29
18.1	Répartition du capital	
18.2	Droits de vote	
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	page 30
II	ETATS FINANCIERS	
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS	page 31
20.1 à 20.6	États financiers : voir 26	
20.7	Politique de distribution des dividendes	
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	
20.9	Évènements postérieurs à la clôture	
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	page 32
21.1	Capital social	
21.2	Acte constitutif et statuts	
22	CONTRATS IMPORTANTS	page 35
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS	page 35
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	page 35
25	PARTICIPATIONS	page 35
26	ELEMENTS FINANCIERS ET RESULTATS	page 36
26.1	Etats financiers consolidés	
	Comptes consolidés au 31 décembre 2007	page 37
	Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2007	page 42
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	page 63
26.2	Etats financiers LEON DE BRUXELLES SA	
	Comptes sociaux au 31 décembre 2007	page 64
	Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2007	page 67
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	page 78
	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	page 79
27	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	page 79
28	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	page 80
29	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	page 81

RAPPORT DE GESTION

1 FAITS MARQUANTS

Progression du Chiffre d'affaires pour la cinquième année consécutive

Léon de Bruxelles conclut l'année 2007 avec une croissance de 5,5 % du chiffre d'affaires à 76,7 M€ contre 72.1 M€ en 2006. Ceci en dépit d'un second trimestre moins porteur dans le secteur de la restauration, avec des mois d'avril et de mai particulièrement difficiles, la coupe du monde de rugby en septembre / octobre, les grèves des transports en novembre, et un effet de base défavorable du fait des ouvertures intervenues durant le 2ème semestre 2006. Cette progression est le résultat direct de la politique de développement : l'activité des restaurants ouverts en 2006 est conforme aux prévisions, et confirme la pertinence de la stratégie de développement de l'enseigne. A périmètre constant le chiffre d'affaires reste stable (-0,1%). Par ailleurs notre restaurant de Meaux a subi un incendie « partiel » qui a donné lieu à sa fermeture du 22 février au 15 mars 2007.

Développement de la chaîne

Un nouveau bâtiment « solo » a été construit et ouvert en 2007 :

- Evry-Lisses, ouvert le 9 juillet 2007

Le rachat de la société SNC Essay les Nancy Côte à Côte et la transformation de cet ancien restaurant « Côte à Côte » en « Léon de Bruxelles », pour une ouverture le 04 juillet 2007

Courant 2007, Léon de Bruxelles a pris les engagements nécessaires à la construction des 5 futurs bâtiments « solo » à Creil, Beauvais, Le Mans, Chartres, et Aulnoy lez Valenciennes ; les deux premiers seront ouverts en mai 2008.

Le contrat de franchise du restaurant de Pigalle, qui arrivait à échéance fin mai 2007, n'a pas été renouvelé. Une nouvelle franchise a été signée, fin 2007, pour une implantation à Troyes, pour une ouverture fin 2008 début 2009.

Fin septembre 2007 le fonds de commerce de Gobelins à Paris a été cédé à une filiale du groupe Flo.

Enfin, le programme de rénovation des restaurants s'est poursuivi avec les restaurants de Bastille, en février 2007 et de République en septembre 2007 sur Paris ; et de Rosny en septembre 2007 (restaurant « solo ») en Région Parisienne.

2 PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Léon de Bruxelles a poursuivi ses efforts pour améliorer la qualité du service, fidéliser sa clientèle, et faire progresser ses résultats.

Les trois derniers restaurants « solo » ouverts à Mantes, Villeparisis et Evry, confirment leurs performances avec une fréquentation de plus de 300 clients par jour et une rentabilité supérieure à la moyenne du groupe.

Dans le domaine de la qualité, les orientations fixées en 2006 ont été poursuivies, en particulier :

- contrôle régulier de la qualité perçue par clients à travers la mesure régulière des « 12 Incontournables », à travers plus de cinq cents visites dans nos restaurants.
- exploitation systématique des contrôles faits chaque mois dans chacun des restaurants par « les clients mystères »,
- suivi de toutes les remontées clients,
- choix d'établir nos exigences dans l'approvisionnement des moules sous la forme d'une norme technique à l'attention de nos fournisseurs : le « Référentiel Filière Moules ». Depuis 2006, l'ensemble des fournisseurs partenaires de notre filière moule est audité annuellement par une tierce partie selon ce référentiel. L'issue de cet audit est frappée d'un certificat, répondant à un protocole de certification établie,
- prise en compte de la mesure de la qualité dans le calcul des primes de tous nos salariés.

L'Ecole Léon a reçu en 2007 plus de 480 stagiaires et réalisé 1 009 journées de formation. Les principes clés demeurent :

- Formations autour du « savoir être » et du « savoir faire »
- La transmission du savoir doit être une priorité pour tous
- Les incontournables de la qualité doivent s'installer dans la culture de l'entreprise
- Devenir une référence en terme de formation et d'intégration des collaborateurs

La politique d'animation commerciale utilisée depuis plusieurs années s'accroît. En 2007, les principales actions entreprises ont été :

- plusieurs campagnes publicitaires (Métro, 4x3, etc.),
- refonte du site Internet,
- publicité dans les boîtes aux lettres (ouvertures, relances),

- animation des restaurants autour de « temps forts » (SNSM, Plancha, Bouchot, etc.),
- tenue à jour du fichier clients (140 000 clients),
- politique enfant (axe important de fidélisation des familles).

La société Léon de Bruxelles a signé un accord pour le rachat d'une partie significative de son patrimoine immobilier avec CILOGER, société de gestion de SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier). Le patrimoine cédé est composé d'actifs détenus en pleine propriété et de certains actifs détenus par le biais de crédit-bail immobilier. Deux cessions sont déjà intervenues fin 2007.

Les sites concernés resteront bien entendu exploités par l'entreprise sous enseigne Léon de Bruxelles, et ce, dans le cadre d'un contrat de location classique.

En externalisant la détention et la gestion de son patrimoine immobilier, Léon de Bruxelles se concentre sur l'exploitation de ses restaurants, et trouve les moyens d'accélérer son programme de développement : 5 restaurants seront ouverts en 2008, et le groupe prévoit d'en ouvrir 8 à 10 par an à partir de 2009.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES (COMPTES CONSOLIDES)

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
	IFRS	IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires (CA)	76 726	72 730	60 496
EBITDA*	9 584	7 990	6 310
% du CA	12,49%	11,00%	10,40%
Résultat opérationnel courant	5 831	4 884	4 073
% du CA	7,60%	6,70%	6,70%
Résultat opérationnel	9 105	5 691	4 586
% du CA	11,87%	7,80%	7,60%
Résultat net part du groupe	5 370	3 284	2 729
Résultat net par action (en euros)	0,91	0,03	0,02
Résultat net dilué par action (en euros)	0,89	0,03	0,02
Capitaux propres (y compris intérêts minoritaires)	27 272	22 875	19 534
Endettement net**	14 408	16 674	17 737

* EBITDA = résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises

** Endettement net calculé conformément à la recommandation CESR de février 2005 § 127

4 FACTEURS DE RISQUE

4.1 Risques spécifiques à l'activité restauration LEON DE BRUXELLES

Léon de Bruxelles a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

4.1.1 Sécurité alimentaire et des personnes

Obligations de sécurité :

Les restaurants Léon de Bruxelles doivent respecter un certain nombre de règles et de règlements. Préalablement à leur ouverture, ils sont soumis aux visites des Commissions Départementales d'Hygiène et de Sécurité. Puis au cours de leur activité, ils sont fréquemment contrôlés par les mêmes commissions, par les services vétérinaires, par la répression des fraudes et les inspections du travail.

La réglementation concernant l'hygiène alimentaire (Directive européenne n° 93-43 du 14 juin 1993, transposée en droit français en particulier par l'arrêté du 9 juin 1995) a fait l'objet d'un Guide des bonnes pratiques d'hygiène restauration validé par l'administration. Ce guide est la référence utilisée par chaque restaurant, en particulier pour l'application de la démarche HACCP.

L'organisation générale de la chaîne et l'encadrement très suivi des restaurants sont les meilleurs garants du strict respect des contraintes légales de la restauration. Par ailleurs, une intervention de contrôle hygiène par un organisme spécialisé indépendant est réalisée dans chaque unité une fois par trimestre, et un audit technique interne une fois par an complète les contrôles externes réglementaires dans le domaine de la sécurité.

L'ensemble des établissements Léon de Bruxelles n'a pas fait l'objet, en 2007, de contrôle négatif d'hygiène et de sécurité qui pourrait remettre en cause l'exploitation d'un restaurant.

Gestion du produit phare, les moules :

Les risques alimentaires liés à la consommation des moules sont de deux ordres :

- risques à manifestation rapide provenant de phycotoxines (toxines d'algues), de bactéries ou virus pathogènes,
- risques à manifestation différée d'origine physique ou chimique par participation à l'effet toxique cumulatif des métaux lourds (plomb, cadmium, nickel) ou des hydrocarbures.

Pour réduire ces risques à un niveau mineur, Léon de Bruxelles s'appuie sur une filière moules très encadrée et très tracée :

- la moule, produit naturel, est très contrôlée par des organismes officiels tels que l'IFREMER en France et des organisations équivalentes dans les autres pays producteurs d'où peut provenir le produit utilisé par Léon de Bruxelles, ainsi que les services vétérinaires ;
- le grossiste chargé de l'approvisionnement ne peut se fournir qu'auprès de fournisseurs respectant un cahier des charges très strict mis au point par Léon de Bruxelles avec l'aide de spécialistes extérieurs au groupe. Depuis 2006, ce cahier des charges est une norme qui est audité par un laboratoire certificateur. Notre filière qualité moules est ainsi certifiée ;
- une traçabilité complète du produit est assurée : chaque lot livré aux restaurants fait l'objet d'un échantillonnage envoyé pour analyse organoleptique à un laboratoire spécialisé qui en conserve une partie par congélation pour permettre des analyses complémentaires ultérieures, si nécessaire ;
- dans chaque restaurant, des contrôles sont réalisés à chaque livraison, et des tests quotidiens sont mis en œuvre sur chaque lot qui sera servi au consommateur ;
- les moules sont cuites juste avant d'être servies, ce qui est un élément de sécurité sanitaire supplémentaire.

Le niveau d'activité des restaurants (plus de 280 couverts par jour en moyenne) et des livraisons 5 fois par semaine permettent la maîtrise de la rotation et une extrême fraîcheur du produit.

Chaque remise en cause du produit par un client mécontent est traitée selon une procédure définie, à la fois conviviale et scientifique. Si nécessaire, des analyses du produit sont réalisées et un expert indépendant peut intervenir pour dialoguer avec le client ou ses médecins.

En 2007, dans tous les cas de suspicion d'intoxication, les résultats des analyses mises en œuvre se sont révélés négatifs et Léon de Bruxelles a montré qu'il s'agissait d'une hypersensibilité alimentaire personnelle.

Par ailleurs, Léon de Bruxelles a contracté en 2008 une nouvelle police d'assurance relative aux risques de contamination alimentaire.

4.1.2 Qualité de la prestation clients

Le contrôle et l'amélioration continue de la qualité de la prestation clients sont au centre des préoccupations du groupe Léon de Bruxelles.

L'investissement très important dans la formation et le développement de « l'Ecole Léon » sont les principaux leviers dans ce domaine (voir paragraphe 17.1.4)

Chaque restaurant est évalué tous les mois par un organisme extérieur « client mystère » et la notation fait l'objet de comparaisons entre établissements et par rapport à des objectifs annuels.

En 2005, Léon de Bruxelles a décidé de procéder à l'affichage public des notes qualité à l'entrée de chaque unité.

4.1.3 Dépendance à l'égard de certains fournisseurs

Comme beaucoup de professionnels de restauration, le groupe s'appuie sur un nombre réduit de plateformes grossistes pour optimiser sa logistique et réduire ses coûts d'approvisionnement.

Quatre grossistes ont représenté environ 95 % des achats alimentaires de l'année 2007.

Léon de Bruxelles ne considère pas avoir de dépendance spécifique à l'égard de ces prestataires logistiques car les services apportés sont offerts également par des concurrents.

4.1.4 Baux commerciaux

Une des missions prioritaires de la responsable juridique du groupe est le suivi des échéances et obligations des baux commerciaux. Des outils d'alerte ont été développés et l'expertise d'un cabinet d'avocats spécialisé est utilisée chaque fois que nécessaire.

4.2 Risques Financiers

4.2.1 Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est centralisée au niveau de la Direction Administrative et Financière. La gestion centralisée de trésorerie permet de compenser les besoins et les excédents de trésorerie internes.

Le groupe peut mettre en place des ressources financières pour assurer son développement (emprunt bancaire et/ou crédit bail immobilier/mobilier).

Léon de Bruxelles dispose en permanence de placement de trésorerie en SICAV monétaires.

Les informations détaillées concernant l'échéancier de la dette financière et des engagements hors bilan sont indiquées en note 11 et 15 de l'annexe des comptes consolidés.

Même si le groupe a une obligation stricte de respecter l'échéancier de la dette renégociée dans le cadre du plan de continuation, le risque de liquidité est faible.

4.2.2 Risques de marché

Risque de taux (cf note 1-1o) des notes sur les comptes consolidés)

La majorité de la dette est à taux fixe et constituée par l'emprunt obligataire et la dette bancaire renégociés à taux très bas dans le cadre du plan de continuation. L'exposition du groupe à la baisse des taux n'est donc pas significative.

Concernant l'exposition à la hausse des taux, les 7 crédits-bails à taux variable ont une possibilité de conversion à taux fixe et le seul emprunt à taux variable (1,1 M€ restant dus au 31/12/2007) fait l'objet d'une couverture.

L'exposition au risque de taux est ainsi peu significative.

Risque de change (cf note 1-1o) des notes sur les comptes consolidés)

Le groupe n'effectue aucune opération en devises.

Risque sur actions

Le portefeuille de valeurs mobilières au 31 décembre 2007 est composé exclusivement d'OPCVM de trésorerie souscrits auprès de la Société Générale, de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise et du Crédit Agricole.

4.2.3. Dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons qu'une distribution de dividendes est intervenue en 2007 au titre des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2006 pour un montant de 1.191 K€, éligible pour les actionnaires personnes physiques à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts. Aucune distribution n'était intervenue les deux années précédentes.

4.3 Risques juridiques

Le groupe Léon de Bruxelles n'est pas exposé à des risques juridiques particuliers significatifs.

4.4 Risques liés à l'environnement et risques industriels

La seule activité du groupe est le service de restauration dans des locaux dédiés. Cette activité ne peut être considérée en règle générale comme porteuse de risque industriel.

Le groupe Léon de Bruxelles est attentif au risque environnemental que peuvent représenter les rejets d'eaux grasses et de fumées liés à l'exploitation des restaurants.

La plupart des bâtiments « solos » datent de moins de dix ans et comportent les équipements requis par les normes actuelles. Ces équipements font l'objet d'un entretien régulier.

Pour les restaurants parisiens, les différents contrôles effectués en 2007 dans ce domaine (en particulier par les services municipaux) n'ont pas fait apparaître de défaillance.

Par ailleurs, le traitement des déchets est systématiquement sous-traité aux services municipaux ou à des sociétés spécialisées.

4.5 Assurances

Le montant global des primes d'assurances payées en 2007 s'est élevé à 0,2 million d'euros. Les polices d'assurance suivantes sont en vigueur au 1^{er} janvier 2008 :

- *Assurances multirisques*

Principaux risques couverts	Niveau de couverture par site
Incendie, explosions, tempêtes	Valeur de remplacement ou montant des responsabilités avec Limitation contractuelle d'indemnité (LCI) 1,9 million d'euros
- Bâtiments ou risques locatifs	
- Matériel, marchandises, - embellissements	
Perte d'exploitation	80 % du chiffre d'affaires HT service compris avec LCI
Valeur vénale du fonds de commerce	120 % du chiffre d'affaires HT service compris avec LCI
Recours des voisins et des tiers	3,1 millions d'euros
Autres frais et pertes annexes	0,6 million d'euros

La limitation contractuelle d'indemnité est de 15 millions d'euros pour les 12 restaurants les plus importants, et de 5,9 millions d'euros pour les autres.

- *Responsabilité civile*

Principaux risques couverts	Niveau de couverture par site
Dommages causés aux tiers résultant de l'activité, hors pollution	6,1 millions d'euros par sinistre
- Dommages corporels	
- Dommages matériels et immatériels	
- Intoxication alimentaire	1,1 million d'euros par sinistre 1,1 million d'euros par sinistre et par année d'assurance
Faute inexcusable, maladies professionnelles	0,3 million d'euros par sinistre et par année d'assurance
Dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers par les produits	1,1 million d'euros par sinistre et par année d'assurance

- *Responsabilité civile Dirigeants*

Principaux risques couverts	Niveau de couverture
Responsabilité civile personnelle ou solidaire et imputable à toute faute professionnelle commise dans l'exercice de la fonction de dirigeant	3 millions d'euros par année d'assurance
Frais de défense civile et pénale des dirigeants	sans franchise

- *Assurance homme clé*

En 2003, le Conseil de surveillance a approuvé la décision de Directoire de souscrire une couverture décès concernant Monsieur Michel MORIN, Président du Directoire, au bénéfice de Léon de Bruxelles. Depuis le 1^{er} janvier 2007 le capital correspondant est de 1 million d'euros.

- *Assurance contamination alimentaire*

Une police a été contracté à compter du 1er janvier 2008 dont la couverture est de 2.0 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance avec une franchise de 30 K€.

- *Assurance flotte automobile*

Pour le parc de véhicules utilisés par l'encadrement du siège et des opérations.

- *Assurance diverses*

Pour les chantiers de rénovation, transformation ou construction en cours.

Il n'y a pas de risque significatif non couvert en dehors du risque médiatique, qui n'est pas assurable. Sur ce dernier point, des procédures de gestion de crise ont été définies et sont mises à jour régulièrement.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

LEON DE BRUXELLES

5.1.2 Enregistrement

Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 353 559 131

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été créée le 15 janvier 1990 pour une durée de 99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 13 février 2089, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

5.1.4 Siègle social et forme juridique

Siège social depuis le 12 mars 1998 : 5, rue de Chartres 92200 Neuilly-sur-Seine - tel. +33 1 55 61 24 00
Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de surveillance régie par les dispositions législatives et réglementaires du Code de Commerce.

5.1.5 Historique

Fondée par Monsieur Stéphane LANG-WILLAR et Monsieur Alain ROUBACH, Léon de Bruxelles S.A. gère et exploite en France, essentiellement au travers de filiales, des restaurants à l'enseigne Léon de Bruxelles.
En 1997, le Groupe Léon de Bruxelles, composé de 10 restaurants, dégage une forte rentabilité. Le Groupe est alors introduit au Second Marché de la Bourse de Paris.

En octobre 1998, la société lance un emprunt obligataire convertible de 19,6 millions d'euros.

Le nombre d'implantation connaît une forte expansion au cours de la période 1998/1999. En effet, le nombre de restaurants en propre s'élève au 31 décembre 1997 à 13 unités et augmente de 150 % en deux ans, avec l'ouverture de 20 restaurants.

Après le départ de Monsieur LANG-WILLAR fin 1998, Monsieur Alain ROUBACH prend la présidence et se trouve confronté aux difficultés de gestion d'une croissance trop rapide. En octobre 2000, il cède le solde de ses actions à un entrepreneur, Monsieur Jean-Louis DETRY, nommé Président du Conseil de Surveillance.

Le nouveau Directoire nommé par le Conseil de Surveillance entreprend de redresser la situation financière du Groupe et entre en négociation avec les principaux créanciers. Suite à l'échec de ces négociations, le Directoire déclare la cessation de paiement de Léon de Bruxelles SA et de ses 35 filiales le 25 juin 2001.

Après la mise en redressement judiciaire, le Tribunal de Commerce de Nanterre retient, le 1er mars 2002, le plan de redressement par voie de continuation du Groupe Léon de Bruxelles, proposé par la société Senimavi.

La société Senimavi a pour actionnaire majoritaire Monsieur Jean-Louis DETRY. Les autres actionnaires sont la société Before (société d'investissement privée) et Monsieur Michel Morin.

Monsieur Michel Morin, nommé Président du Directoire le 5 mars 2002, met en œuvre immédiatement les mesures de relance prévues dans le plan, ce qui permet de retrouver une croissance du chiffre d'affaires dès le début du 2ème semestre 2002.

Par ailleurs, afin de rétablir les équilibres financiers du groupe, les opérations suivantes sont réalisées au cours du deuxième trimestre 2002 (une note d'opération a reçu le visa n° 02-322 en date du 4 avril 2002) :

Réduction de capital par réduction du nominal de deux euros (2 €) à cinq centimes d'euro (0,05€) et réalisation d'une augmentation de capital réservée à la société Senimavi ;

Émission et attribution gratuite aux actionnaires de bons de souscription ;

Conversion d'environ 70 % des obligations convertibles en actions avec émission et attribution aux obligataires ayant converti leurs obligations en action de bons de souscription et d'une soulte ;

Renégociation des crédits-bails ;

Rééchelonnement des dettes bancaires dans le cadre du plan.

Après le changement de tendance observé dès le deuxième semestre 2002, le groupe Léon de Bruxelles a poursuivi son redressement en 2003 et 2004, dépassant les objectifs du plan et permettant fin 2004 de décider de relancer le développement.

Il a également élargi son périmètre en juillet 2003 avec le rachat de la société SA Société des restaurants GARI'S, franchisée exploitant le restaurant Léon de Bruxelles des CHAMPS ELYSEES à Paris.

La relance du développement s'est traduite dès 2005 par le rachat du fonds de commerce du franchisé de la Place de la République à Paris, et par l'ouverture d'un nouveau restaurant dans le centre commercial V2 de Villeneuve d'Ascq.

L'Assemblée générale du 30 juin 2006 a approuvé les modalités de la fusion absorption de la société Senimavi par Léon de Bruxelles SA. Cette opération a fait l'objet d'une note d'information enregistrée par l'AMF sous le numéro E. 06-075 en date du 30 mai 2006.

Les principaux effets de cette fusion ont été les suivants :

- création de 43.324.005 actions Léon de Bruxelles correspondant à une augmentation de capital de 2.166 K€ et à une prime de fusion d'un montant de 479 K€,
- imputation des frais de fusion nets d'impôt soit 161 K€ sur la prime de fusion,
- annulation de la totalité des 43.477.742 actions reçues ayant pour conséquence une réduction du capital de 2.174 K€ et une réduction des réserves de 534 K€ imputée à hauteur de 318 K€ sur la prime de fusion et de 216 K€ sur le poste "autres réserves".

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les principaux investissements réalisés depuis 2003 ont deux objectifs :

- élargir le périmètre du groupe par création de nouveaux restaurants et exploitation d'opportunités (rachat de franchisés, rachat de fonds de commerce transformables en restaurants à l'enseigne Léon de Bruxelles),
- rénover progressivement les principaux sites.

Les principaux investissements réalisés depuis 2005 sont les suivants (M€):

	Année	Montant
achat fonds de commerce franchisé République	2005	3,3
rénovation restaurant Montparnasse	2005	0,6
transformation et ouverture Orléans Olivet	2005	0,7
rénovation Saint Germain	2005	0,8

achat de six fonds de commerce Bodegon Colonial	2006	1,6
Engagement d'achat du bâtiment Bodegon Beaucouzé	2006	0,9
Ouverture de Mantes-Buchelay	2006	1,8
Transformation et ouvertures de Servon, Reims-Thillois, Bordeaux-Villeneuve d'Ornon et Angers-Beaucouzé	2006	2,6
Ouverture de Villeparisis	2006	1,6

Rachat, transformation et ouverture Nancy-Essey	2007	1,1
Rénovation restaurant Bastille	2007	0,5
Travaux d'agencements des sites de Villeparisis, Villeneuve d'Ornon, Servon, Saint-Etienne, et Thillois	2007	1,5
Création du restaurant d'Evry-Lisses	2007	1,2
Rénovation restaurant de République	2007	1
Rénovation restaurant de Rosny	2007	0,4
Achat de terrain de Beauvais (futur emplacement)	2007	0,1

Le financement des nouveaux bâtiments se fait pour partie par crédit-bail immobilier. Par ailleurs certains emprunts ont été contractés pour le rachat de certains fonds de commerce et certains travaux de transformation ou rénovation.

En 2007, un total de 1,7 M€ a été consacré à l'entretien et l'amélioration ponctuelle des autres restaurants du groupe.

Par ailleurs le groupe a cédé le fonds de commerce de Gobelins pour 1,1 M€ et les murs de Caen et de Noyelles pour 2,5 M€.

5.2.2 Engagements pris

Certains engagements ont été pris début 2008 :

Dans le cadre du partenariat avec la société Ciloger d'externalisation d'une partie de son patrimoine immobilier :

- en janvier 2008, cession des murs de Bobigny et Viry-Châtillon,
- en février 2008, cession des murs de Paris Porte Maillot,
- en mars 2008, cession du contrat de crédit-bail de Melun.

Par ailleurs en février 2008 une parcelle de terrain de Mareuil Les Meaux a été cédée aux Etablissements Leclerc.

Dans le domaine social, il a été procédé à la mise en place des modalités de l'accord signé fin décembre 2007 dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 Activité

Depuis sa création, le groupe Léon de Bruxelles exploite une chaîne de restaurants à son nom qui compte actuellement 44 restaurants en propre. Le chiffre d'affaires TTC total des restaurants à l'enseigne « Léon de Bruxelles » s'est établi à 91,0 millions d'euros pour l'année 2007, avec un ticket moyen d'environ 20,67 euros TTC.

Le concept « spécialiste des moules » dans un décor qui rappelle les brasseries du Nord est exploité dans des emplacements du centre de Paris, dans des centres commerciaux, et en périphérie de Paris et de villes de Province dans des bâtiments solos originaux et à fort impact.

Outre sa spécificité produit, ce concept inclut une forte dimension de convivialité et d'ambiance familiale, susceptible de convenir à une très large variété de clientèle.

Par rapport à la fin de l'année 2006, trois unités nouvelles ont été ouvertes (voir faits marquants ci-dessous), et deux exploitations ont été fermées à Paris, Gobelins (cession du fonds de commerce) et Pigalle (non renouvellement du contrat de franchise).

6.2 Le marché français de la restauration commerciale

(Sources : études GIRA FOODSERVICE-2008)

Léon de Bruxelles opère uniquement sur le marché français de la restauration commerciale au travers de sites en centre ville, centre commercial ou bâtiment « solo » suivant les opportunités.

Pour 2007, la part des restaurateurs indépendants était évaluée à 71 % et celle des chaînes à 29 %

En 2007, le parc des chaînes de restauration a représenté 7 500 (+1 594 par rapport au 01.01.2006) sites.

Face à la grande diversité du parc, l'analyse de la concurrence ne peut être faite que site par site et les outils de gestion et de reporting sont construits pour un suivi individuel de chaque restaurant.

Le groupe n'a pas identifié de regroupement qui soit significatif de différence de risque ou de rentabilité. Le groupe considère donc qu'il opère actuellement sur un seul secteur géographique.

A noter également la faible part occupée par le segment « Produits de la mer » dans lequel se trouve Léon de Bruxelles. Une forte progression est possible car aucune des chaînes de ce segment n'a une couverture homogène sur le territoire national.

6.3 Évènements exceptionnels

Néant.

6.4 Marque et savoir-faire

Depuis le 1er décembre 1998 Léon de Bruxelles est propriétaire de la marque « Léon de Bruxelles », du savoir faire et des droits d'auteurs pour la France.

En France, le groupe Léon de Bruxelles n'a donc aucune dépendance vis-à-vis d'une marque, d'un brevet ou d'un savoir faire.

Le groupe est également propriétaire des marques Léon de Bruxelles et dérivés pour l'étranger – hors Belgique – au travers de sa filiale à 100 % LDB Développement International mais n'envisage pas d'investir directement hors de France.

7 ORGANIGRAMME

7.1 Organisation du Groupe

Léon de Bruxelles SA, société mère, exerce les activités centralisées de gestion stratégique, gestion financière, gestion du développement, et pilotage opérationnel du groupe, ainsi que les activités spécifiques d'une société cotée (communication financière, relation avec les investisseurs et les autorités de tutelle).

Chaque filiale exploitant un restaurant du groupe bénéficie de la marque Léon de Bruxelles et du savoir faire qui lui est attaché. En contrepartie une redevance égale à 4 % du chiffre d'affaires hors taxes service compris est facturée par la société mère.

Les sociétés d'exploitation s'appuient également sur la société mère pour un ensemble de services organisés de façon centralisée, en particulier :

- négociation des achats et organisation de la logistique d'approvisionnement
- procédures de gestion de la qualité et des produits
- comptabilité, reporting de gestion et organisation informatique
- paie et procédures de gestion du personnel
- assistance et conseil sur les problèmes techniques (matériel, installations)
- assistance et conseil juridique

Ces prestations sont rémunérées par une redevance de gestion égale à 2 % du chiffre d'affaires HTSC perçue par la société mère.

Au total, sur l'exercice 2007, les redevances versées par les filiales d'exploitation se sont élevées à 4,0 M€.

Par ailleurs la société mère organise et gère le budget de communication commerciale de la chaîne Léon de Bruxelles pour l'ensemble des filiales et des franchisés. La charge correspondante est refacturée et représente un total de 2,0 M€ en 2007.

Monsieur Michel MORIN, Président du Directoire de Léon de Bruxelles SA, exerce également les fonctions de dirigeant ou de représentant de la société mère gérante dans la quasi-totalité des filiales d'exploitation.

7.2 Liste des filiales importantes

Il n'y a pas de filiale particulièrement significative, chaque filiale correspondant en 2006 à un site d'exploitation à l'exception de SE2C SAS qui exploite les nouveaux restaurants, et de LDB Développement International sans activité significative.

Le tableau des filiales et participation figure dans les notes 26 de l'annexe des comptes consolidés et 21 de l'annexe des comptes sociaux de Léon de Bruxelles SA.

7.2.1 Prise de participation – prise de contrôle visée aux Articles L.233-6 et L247-1 du Code de commerce

Une prise de participation et de contrôle au sens des articles L233-6 et L247-1 du Code de commerce a été réalisée en 2007, à hauteur de 99 %, suite au rachat de la SNC Essay les Nancy Côte à Côte, devenue SNC Resto Essey les Nancy. La société exerce une activité de restaurant sous enseigne Léon de Bruxelles après transformation.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES

8.1 Liste des Restaurants du groupe

8.1.1 Restaurants à l'enseigne Léon de Bruxelles au 21 mars 2008

PARIS		
1989	République	8, place de la République – 75011 Paris
1990	Les Halles	120, rue Rambuteau – 75001 Paris
1991	Champs-Élysées	63, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris
1993	Bastille	3, boulevard Beaumarchais – 75004 Paris
	Opera	30, boulevard des Italiens – 75009 Paris
1994	Montparnasse	82 bis, boulevard du Montparnasse - 75014 Paris
1995	Saint Germain	131, boulevard Saint-Germain – 75006 Paris
1996	Clichy	8, place Clichy – 75009 Paris
1998	Maillot	95, boulevard Gouvion-Saint-Cyr – 75017 Paris
1997	Eragny	1, rue des Erables - 95610 Eragny s/ Oise
	Bonneuil	Z.A.C. des Petits Carreaux - 8, avenue des Marguerites – 94380 Bonneuil
1998	Trappes	R.N. 10 - Immo Parc - 78190 Trappes
	Villiers	Z.A.C. des Portes de Villiers - 94350 Villiers s/ Marne
	Vélizy	31, avenue de l'Europe - 78140 Vélizy
	L'Isle-Adam	Z.A.C. du Pont des Rayons - 95290 L'Isle Adam
	Melun-Sénart	Z.A.E. du Vert Saint-Denis - 77240 Vert Saint-Denis
1999	Bobigny	227, rue de Stalingrad - 93000 Bobigny
	Viry-Châtillon	Avenue Marmont - R.N. 445 - 91178 Viry-Châtillon
	Meaux	Z.A. la Haute Borne - rue Jean Serva - 77100 Mareuil-les-Meaux
2006	Buchelay	ZAC du parc d'activités des Meuniers – Mantes Innovaparc – 78200 Buchelay
	Servon	Avenue Pierre Guérin – RN 19 – 77170 Servon
	Villeparisis	Parc d'activités de l'Ambréris / RD 84 - Avenue Jean Monnet – 77270 Villeparisis
2007	Evry-Lisses	Rue de la Closerie - ZAC du Clos aux Pois 91100 Lisses
Centre Commercial		
1997	Belle Epine	Centre Commercial - 94320 Thiais
1998	Aulnay s/ Bois	Centre Commercial Parinor - 93600 Aulnay s/ Bois

PROVINCE		
Bâtiments « solo »		
1998	Tours	Z.A.C. Vrillonerie Marsin - 37170 Chambray-lès-Tours
	Nancy	Le Réveilleux – rue d'Albertville - 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy
1999	Caen	R.N. 13 – Centre Commercial Mondeville II - 14120 Mondeville
	Noyelles-Godault	Avenue de la République – R.N. 43 - 62950 Noyelles-Godault
	Bordeaux	4 bis, avenue Becquerel - 33600 Pessac
	Wasquehal	Le Grand Cottignies – Lotissement de l'Ecluse - 59290 Wasquehal
2000	Clermont-Ferrand	93 Bd Gustave Flaubert - 63100 Clermont-Ferrand
2006	Olivet	Parc d'activité des Provinces – 45 rue du Berry – 45160 Olivet
	Thillois	Parc Millésime – ZAC de Thillois – RN 31 – 51370 Thillois
	Villeneuve d'Ornon	Domaine de la Plantation – 3 rue Lino Ventura – 33140 Villeneuve d'Ornon
	Angers	Centre d'activité du Landreau _ 49070 Beaucozéz
2007	Saint-Etienne	ZAC de Tissot – 42530 Saint-Genest-Lerpt
	Essey Les Nancy	Les Tarbes - 54270 Essey Les Nancy
Centre Ville		
1999	Montpellier	Esplanade de l'Europe – Z.A.C. Antigone - 34000 Montpellier
Centre Commercial		
2005	Villeneuve d'Ascq	Centre commercial V2 – boulevard Valmy – 59650 Villeneuve d'Ascq

Chaque année, un montant significatif d'investissements est consacré à l'entretien et l'amélioration ponctuelle des restaurants du groupe. En 2007, ce montant s'est élevé à 1,7 M€.

8.1.2 Propriété des locaux

Suite aux cessions déjà réalisées fin 2007 et début 2008, à l'exception du restaurant « bâtiment solo » de Meaux, le groupe n'est pas propriétaire des murs de ses sites d'exploitation.

De même, le groupe est locataire de son siège social.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

9.1 Situation financière

Léon de Bruxelles poursuit son développement avec l'ouverture en 2007 de trois restaurants Saint-Etienne (dernier fonds de commerce Bodegon Colonial, transformé), Evry-Lisses, et essey les Nancy. L'activité des restaurants ouverts en 2006 est conforme aux prévisions, et confirme la pertinence de la stratégie de développement de l'enseigne. A périmètre constant le chiffre d'affaires reste stable (-0,1%). La performance du 4eme trimestre est impactée par les grèves des transports du mois de novembre, et la cession des établissements de Convention et des Gobelins.

9.2 Résultats

9.2.1 Résultat consolidé

Léon de Bruxelles établit ses comptes consolidés à compter de l'exercice 2005 en normes International Financial Reporting Standards (IFRS) telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne. Et ce conformément au règlement (CE) No 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 et au règlement (CE) No 1725/2003 de la Commission européenne du 29 septembre 2003. Aucune modification de présentation n'est intervenue en 2007.

Le nombre de restaurants en exploitation dans le groupe est de 44 unités au 31 décembre 2007 contre 43 unités au 31 décembre 2006 :

- les restaurants Bodegon exploités depuis le 8 mars 2006 ont réalisé un chiffre d'affaires de 5,5 M€ contre 3,6 M€ en 2006,
- le restaurant de Mantes-Buchelay, ouvert le 8 juin 2006, a réalisé un chiffre d'affaires de 2,0 M€ contre 1,3 M€ en 2006,
- le restaurant de Villeparisis, ouvert le 6 décembre 2006, a réalisé un chiffre d'affaires de 2,0 M€,
- le restaurant de Gobelins (Paris), cédé le 30 septembre 2007, a réalisé un chiffre d'affaires de 1,0 M€ en 2007, contre 1,3 M€ en 2006
- les restaurants de Villeneuve d'Ascq et Olivet, exploités sur une année complète en 2007, ont réalisé un chiffre d'affaires total de 2,5 M€.
- le restaurant d'Evry-Lisses, ouvert le 9 juillet 2007, a réalisé un chiffre d'affaires de 0,9 M€ depuis son ouverture,
- le restaurant de Nancy-Essey, ouvert le 4 juillet 2007, a réalisé un chiffre d'affaires de 0,4 M€ depuis son ouverture,

Le chiffre d'affaires des restaurants du groupe enregistre en 2007 une progression totale de 5,9 %.

Le nombre de couverts servis est en augmentation de 4,1 %.

Le Ticket Moyen est passé 20,30 € en 2006 à 20,67 € en 2007

Au total, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 76,7 M€ en progression de 5,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges opérationnelles courantes consolidées, hors amortissements et provisions, s'établissent en 2007 à 67,3 M€ contre 64,9 M€ en 2006.

Cette progression résulte principalement de l'effet « année pleine » de l'augmentation du nombre de restaurants en 2006 et 2007 ; et donc du développement du chiffre d'affaires. A noter plus précisément :

- les achats représentent 22,1 % du chiffre d'affaires consolidé 2007 contre 22,5 % en 2006. La tension significative sur le prix des moules au deuxième semestre 2006, s'est sensiblement atténuée sur le deuxième semestre 2007 dans les restaurants.
- les frais de personnel par rapport au chiffre d'affaires représentent 40,8 % contre 42,3 % en 2006 grâce notamment à l'amélioration de la productivité.
- les autres charges représentent 24,8 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 24,5 % en 2006.

Les amortissements à charge des opérations courantes s'élèvent pour 2007 à 3,7 M€ contre 3,0 M€ en 2006. L'écart correspond essentiellement à l'amortissement des constructions, agencements et matériels des nouveaux bâtiments et acquisitions courant 2006 (effet année pleine) et courant 2007.

Ainsi le résultat opérationnel courant 2007 s'établit à 5,8 M€ contre 4,8 M€ en 2006, soit une progression de 20,4 %.

La cession du fonds de commerce de Gobelins apporte un profit net non courant de 0,5 M€ avant impôt.

La cession des murs de Caen et Noyelles dans le cadre de l'externalisation du patrimoine immobilier apporte un profit net non courant de 1,6 M€ avant impôt.

Les autres produits opérationnels représentant 1,2 M€ correspondent aux reprises de provisions pour dépréciations des actifs destinés à être cédés suite aux tests d'imperméabilité pour 1,0 M€ et au profit net sur la clôture du litige avec un ancien prestataire Impact Espace pour 0,2 M€.

En 2007 le résultat opérationnel atteint 9,1 M€ soit 11,9 % du chiffre d'affaires, contre 5,7 M€ pour l'exercice 2006 représentant 7,8 % du chiffre d'affaires. La progression du résultat opérationnel est de 60,0 %.

Pour 2007 les charges financières nettes décaissées s'élèvent à 0,8 M€ à comparer à 0,7 M€ en 2006. L'augmentation correspond aux nouveaux crédits-bails et au coût de mobilisation de la créance de carry back. Les charges non décaissées sont peu significatives.

Le résultat avant impôt du groupe consolidé s'élève à 8,2 M€ contre 4,9 M€ en 2006, soit une augmentation de 66,0 %.

La charge d'impôt comptabilisée en 2007 est très proche de l'impôt théorique. Il en était de même en 2006.

Au final, le résultat net consolidé s'élève à 5,4 M€ contre 3,3 M€ en 2006, en progression de 63,5 %.

9.2.2 Résultat de la société mère

Léon de Bruxelles S.A. est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

La société Léon de Bruxelles est propriétaire de la marque en France et à l'International hors la Belgique.

Léon de Bruxelles fournit des prestations aux sociétés rattachées au Groupe en matière d'achats, de gestion, de trésorerie, de marketing, de qualité, de publicité, d'informatique, de conseils divers. Ces prestations sont facturées soit au forfait soit en pourcentage du chiffre d'affaires de la filiale. Ces facturations sont réalisées aux conditions de marché.

En 2007, les ressources de la société Léon de Bruxelles proviennent d'une part des redevances perçues tant auprès des franchisés indépendants (jusqu'en mai 2007) que des filiales, et des ristournes fournisseurs, et d'autre part de l'exploitation du restaurant de Villeneuve d'Ascq ouvert en décembre 2005. Cette activité supplémentaire doit être prise en compte dans la comparaison avec l'exercice 2006.

En 2007, les ristournes et participations fournisseurs atteignent un niveau de 3,1 M€ contre 3,0 M€ pour 2006.

Le chiffre d'affaires de la société Léon de Bruxelles s'élève à 10,4 M€ dont 1,1 M€ pour l'activité de restauration, à comparer à un chiffre en 2006 de 9,6 M€ dont 1,2 M€.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 10,0 M€ contre 9,6 M€ l'exercice précédent.

Vous trouverez ci-dessous le tableau des charges de l'exercice en valeur absolue par rapport à l'exercice précédent.

(milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Achat de mat. Premières & autres approvisionnements	330	353
Variation de stock	6	57
Autres achats & charges externes	4 472	4478
Impôts & taxes	224	168
Salaires & traitements	3 169	2980
Charges sociales	1 306	1188
Amortissements & provisions	267	217
Autres charges	189	179

Le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de 1,2 M€ contre 1,3 M€ en 2006.

Le résultat financier présente un profit de 1,6 M€ contre un profit de 0,9 M€ l'exercice précédent. L'écart est dû à une évolution des provisions sur participations plus favorable que l'exercice précédent et à des produits financiers plus important que l'an passé.

Le résultat courant en 2007 s'établit ainsi à 2,9 M€, contre 2,2 M€ en 2006.

Le résultat exceptionnel positif de 0,2 M€ en 2007 correspond au solde d'un litige historique dont le dénouement est intervenu cette année.

En 2007, la charge d'impôt est de 0,5 M€ compte tenu de l'économie issue de l'intégration fiscale.

La participation des salariés est de 0,1 M€

Au final, du fait du niveau d'imposition, le résultat net ressort à 2,0 M€ en 2007 contre 1,4 M€ en 2006.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

Les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2007 sont de + 27,3 M€ contre + 22,9 M€ à la fin de l'exercice 2006. Leur progression résulte principalement de l'impact favorable du résultat net obtenu en 2007.

L'endettement net du groupe au 31/12/2007 est de 14,9 M€, pour des fonds propres de 27,3 M€, soit un ratio endettement net / fonds propres de 55 % contre 73 % à fin 2006 et 91 % à fin 2005.

En 2007, la trésorerie générée par les opérations s'est élevée à 8,8 M€.

La trésorerie absorbée par les investissements nets de cessions s'est élevée à 4,3 M€ contre 10,9 M€ en 2006 (nombre d'ouvertures plus important).

La trésorerie absorbée par les activités de financement s'est élevée à 3,8 M€.

Au total, la trésorerie nette a augmenté de 0,7 M€ pour atteindre 9,5 M€ au 31/12/2007.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le groupe Léon de Bruxelles n'a pas eu d'activité de recherche et développement au cours de l'exercice 2007.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Chiffre d'affaires des premiers mois (non audité)

La progression du chiffre d'affaires consolidé du groupe s'établit à 0.8 % à fin février 2008.

A périmètre comparable, le chiffre d'affaires est en léger retrait – 0,6 %, compte tenu notamment du décalage des vacances scolaires de février. L'effet de périmètre (+1,4 points) est le reflet du développement réalisé depuis 2006.

13 PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2007 conforte les priorités qui conduiront l'action pour 2008 et les années suivantes.

Poursuivant sa recherche de fréquentation supplémentaire, Léon de Bruxelles veut fidéliser sa clientèle par une amélioration continue et significative de la Qualité de ses prestations. Chaque année doit marquer une progression dans les résultats mesurés par les Clients Mystères. Le deuxième vecteur d'augmentation et de fidélisation est, le fichier clients et une offre attractive pour les internautes : lancement tout début 2008 de « lesbonsplansléon.fr »

L'amélioration de la performance des restaurants sera recherchée, en particulier par une exploitation plus systématique des données comparatives que les outils de gestion nouvellement mis en place mettent à la disposition des responsables.

Le développement de ventes complémentaires est un important levier de progrès du ticket moyen et de la rentabilité. Après les résultats obtenus en 2006 et 2007, cette priorité pour les équipes de salle est maintenue. Elle est renforcée dans les nouveaux restaurants où la rémunération variable de la salle est assise sur les performances individuelles de ventes complémentaires et non sur le pourcentage service.

Les ouvertures réalisées en 2006 et 2007 ont montré la capacité du nouveau bâtiment « solo » à développer le réseau en propre avec succès et rentabilité dans la périphérie de Paris et des grandes villes de province. Cet axe de développement sera poursuivi avec 5 ouvertures en 2008, et un objectif de 8 à 10 ouvertures par an les années suivantes.

L'efficacité des transformations de restaurants existants a été également démontrée tout au long de 2006 et 2007. Le groupe restera ainsi également attentif à d'éventuelles opportunités de reprise de restaurants.

La réalisation de ces objectifs est conditionnée par le développement des hommes, des équipes existantes comme de celles des nouveaux restaurants, et par une attention accrue à la détection des potentiels pour l'encadrement des futures unités. En s'appuyant sur l'« Ecole Léon », le groupe poursuivra un effort élevé de formation, correspondant à plus de 2 % de la masse salariale.

Par la mise en œuvre de ces priorités, et un travail permanent pour améliorer l'efficacité de ses actions promotionnelles, le groupe Léon de Bruxelles devrait poursuivre la progression du chiffre d'affaires des restaurants existants et un développement raisonnable du nombre de restaurants de la chaîne à son enseigne.

14 ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

14.1 Conseil de Surveillance et Directoire

14.1.1 Membres du Conseil de Surveillance

Depuis l'Assemblée générale du 30 juin 2007, la composition du Conseil de surveillance est la suivante :

Monsieur Jean-Louis Detry	Président
Monsieur Hubert Leclercq	Vice-président
Pléiade Investissement SAS	représentée par Monsieur François Poirier
Monsieur Jean-Dominique Daudier de Cassini	
Monsieur Louis-Philippe Kühne	
Monsieur Louis de Montalembert	
Monsieur Jean-François Prévost	
S.F.D. SARL	représentée par Monsieur Pierre Khoury

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après, la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'année 2007.

Jean-Louis DETRY, Président du Conseil de surveillance

Adresse professionnelle : 5, rue de Chartres 92 200 Neuilly-sur-Seine.

Ingénieur Supélec, MBA HEC (ISA), a mené avec succès de nombreuses opérations de retournement d'entreprises. Il a notamment racheté et redressé les disques Vogue cédés 7 ans plus tard au groupe Berltesmann et repris au groupe Vivendi son pôle des industries techniques du cinéma cédé au groupe Fininvest / Quinta, 5 ans plus tard. Il est fondateur du fonds de retournement Vermeer Capital.

Autres mandats 2007 et en cours (hors groupe) :

Président	S.F.I.R. (Société Financière d'Investissement dans la Restauration)
Président	Vermeer Capital Partners SAS

Autres mandats exercés dans la période 2003-2006 (hors groupe) :

Président du conseil d'administration	Senimavi SA (jusqu'au 30.06.06)
Président	Velcar SAS
Président du conseil de surveillance	Datacine Group

Hubert LECLERCQ, Vice-président du Conseil de Surveillance

Adresse professionnelle : 43, rue de Courcelles 75008 Paris

Licencié en Sciences humaines et économiques, a rejoint la Financière de Courcelles en 1975, dont il en est membre du Directoire depuis 1990 et Président du Directoire de 1999 à 2007, Président du Conseil de Surveillance depuis début 2008.

Autres mandats 2007 et en cours :

Président du Conseil de Surveillance	Financière de Courcelles SA
Administrateur	Groupe Axe
Administrateur	Haemmerlin
Administrateur	Diot

Autres mandats exercés dans la période 2003-2006 (hors groupe) :

Administrateur	Senimavi SA, représentant permanent VERMEER FINANCE (jusqu'au 30.06.06)
----------------	---

Jean-Dominique DAUDIER DE CASSINI

Adresse professionnelle : 2, rue de la Baume 75008 Paris

Ingénieur HEI, MBA HEC (ISA), avocat, est associé du cabinet de Paris de Weil, Gotshal & Manges. Il a une expérience de plus de 20 ans dans le domaine de la restructuration d'entreprise et a dirigé l'activité dans ce domaine des cabinets Willkie, Farr & Gallagher, Andersen Legal et Borloo & Associés.

Autres mandats depuis 2003 à ce jour : néant.

Pierre KHOURY, représentant permanent de SFD SARL

Adresse professionnelle : 5, rue de Chartres 92200 Neuilly-sur-Seine

Ingénieur ESIEA, HEC-Entrepreneurs, est Associé au sein de Vermeer Capital Partners.

Autres mandats depuis 2003 à ce jour :

Gérant	SFD SARL
--------	----------

Louis-Philippe KÜHNE

Adresse professionnelle : 5, rue de Chartres 92200 Neuilly-sur-Seine

Diplômé de l'IFAG, licence en droit, 3ème cycle de mathématiques et statistiques appliquées à la prévision, est, depuis 2005, consultant pour les entreprises du secteur audiovisuel et cinéma.

Il a été notamment, de 1998 à 2005, Directeur de la Communication du groupe Datacine, et de 1981 à 1998, dirigeant d'entreprises dans la distribution de matériels de sport.

Autres mandats 2007 et en cours (hors groupe):

Gérant	S. F. D. (anciennement GFD) Démission de la fonction de gérant au 1 juin 2007
Co Gérant	GOLFIMMO
Gérant	BMP
Président	Association MILAN 16 (association loi 1901)

Autres mandats exercés dans la période 2003-2006 (hors groupe) :

Gérant	GFD. (Générale Française de Distribution)
Gérant	PrimeE TV
Directeur Général	Lubeck Lab
Administrateur	Lubeck Investissements
Administrateur	Datacine Group
Administrateur	Senimavi SA (jusqu'au 30.06.06)

Autre Information : Monsieur Louis-Philippe KÜHNE est beau-frère de Monsieur Jean-Louis DETRY, Président du Conseil de Surveillance de LEON DE BRUXELLES

Louis de MONTALEMBERT

Adresse professionnelle : 8, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

Diplômé de l'IEP Paris, MSG de Paris IX-Dauphine, est Directeur au sein de Pléiade Investissement (antérieurement Before) depuis 2001. Il a précédemment fait de l'investissement privé en Asie de l'Est dans différentes équipes basées à Hong Kong et a notamment participé à la reprise de franchises KFC et Pizza Hut en Asie.

Autres mandats 2007 et en cours (hors groupe) :

Président du conseil de surveillance	Divalto SA
Administrateur	Cojean SA
Membre du conseil de surveillance	Interlogiciel SAS
Membre du conseil de surveillance	Generix SA

Autres mandats exercés dans la période 2003-2006 (hors groupe) :

Administrateur	Senimavi SA (jusqu'au 30.06.06)
Administrateur	Generix
Censeur	Cojean

François POIRIER, représentant permanent de PLÉIADE INVESTISSEMENT SAS

Adresse professionnelle : 8, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

HEC, a fait tout son parcours dans le capital investissement, de 1983 à 1990 dans le groupe IDI, puis a dirigé ASTORG, filiale du groupe SUEZ, de 1990 à 1997. Il est co-fondateur de SEEFTE Ventures et Président de Pléiade Investissement (anciennement Before), holding patrimonial associé notamment à CIBLEX (logistique), GENERIX (logiciels) et Léon de Bruxelles (restauration).

Autres mandats 2007 et en cours (hors groupe) :

Président Directeur Général	Pléiade Investissement SAS
Président Directeur Général	Da Volterra SAS
Administrateur	Seeft Management SAS
Administrateur	Industrie et Finances Partenaires SAS
Administrateur	Hologram Industries SA (représentant permanent Pléiade Investissement SAS)
Administrateur	Smart Trade SA (représentant permanent SEEFTE MANAGEMENT)
Administrateur	Softway SA
Administrateur	Glow Entertainment Group SA
Membre du conseil de surveillance	Astorg Partners SAS
Membre du conseil de surveillance	Quitallis SAS
Membre du Comité exécutif	Ciblex Financière SAS (représentant permanent Pléiade Investissement SAS)

Autres mandats exercés dans la période 2003-2006 (hors groupe) :

Administrateur	Senimavi SA (représentant permanent Pléiade Investissement SAS) (jusqu'au 30.06.06)
Président Directeur Général	Seeft Management
Président du conseil de surveillance	Generix SA
Président du conseil de surveillance	Innoven Partenaires
Président du conseil de surveillance	XTS SA
Administrateur	Industrie et Finances
Administrateur	Generix

Membre du conseil de surveillance	XTS
Membre du conseil de surveillance	Cabasse
Membre du conseil de surveillance	Financière de Courcelles SA
Censeur	Smart Trade
Gérant	Poirier & Cie SARL

Jean-François PREVOST

Ingénieur du Génie maritime, a effectué toute sa carrière dans le secteur bancaire, à la Banque Française du Commerce Extérieur puis dans le groupe Natexis Banques Populaires dont il a été Directeur Général Adjoint.

Autres mandats 2007 : néant

Autres mandats exercés durant la période 2003-2006 (hors groupe) :
Administrateur A Novo SA

14.1.2 Membres du Directoire

Depuis le 30 juin 2007, le Directoire a la composition suivante :

		Date de première nomination	Expiration du mandat à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes
Michel MORIN	Président	04/03/2002	2009
Laurent GILLARD	Membre	08/10/2004	2009
Isabelle PELLETIER	Membre	23/03/2007	2009

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après, la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'année 2007.

Michel MORIN, Président du Directoire

Adresse professionnelle : 5, rue de Chartres 92200 Neuilly-sur-Seine

Diplômé de l'École Hôtelière de Thonon les Bains, a effectué toute sa carrière dans le milieu de la restauration.

Au sein du Groupe Accor, il a occupé successivement des postes de Directeur régional, puis a été Directeur Général de Courtepaille et enfin de la Compagnie des Wagons Lits.

Directeur Général de Buffalo Grill en 2001, il quitte cette société pour prendre en 2002 la direction du Groupe Léon de Bruxelles alors en difficulté.

Autres mandats en cours (hors groupe) :
Gérant SCI Vinlaumière
Administrateur OH !+ SAS

Autres mandats exercés durant la période 2003-2006 : néant

Laurent GILLARD, Directeur Général Adjoint

Adresse professionnelle : 5, rue de Chartres 92200 Neuilly-sur-Seine

Diplômé de l'École Hôtelière de Chamalière, a effectué une grande partie de sa carrière au sein du groupe ACCOR.

Il a été notamment Directeur des Opérations de la Serrac (filiale d'Accor et France Quick) puis de Wagons Lits.

Autres mandats exercés de 2003 à ce jour : néant

Isabelle PELLETIER, Directeur Administratif et Financier

Adresse professionnelle : 5, rue de Chartres 92200 Neuilly-sur-Seine

A démarré et effectué une grande partie de sa carrière au sein du groupe Accor.

Elle a été notamment responsable de la comptabilité et du contrôle de gestion de l'activité restauration ferroviaire de la Compagnie des Wagons Lits.

Autres mandats exercés de 2003 à ce jour : néant

14.1.3 Honorabilité des Dirigeants

Il est précisé qu'aucun membre du Conseil de surveillance ou du Directoire n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en qualité de membre d'organe d'administration, de direction ou de surveillance au cours des cinq dernières années au moins, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires et n'a fait l'objet d'un empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.2 Conflits d'intérêt

Il est précisé que tous les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ont attesté n'avoir aucun conflit d'intérêt potentiel entre leurs devoirs à l'égard de Léon de Bruxelles et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la société que par des sociétés contrôlées par la société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé et précédent :

	2007	2006
- <i>Monsieur Michel Morin, Président du Directoire</i> :		
. Rémunération brute versée par la société :	284 295 €	271 359 €
• dont part variable au titre de l'année précédente	55 000 €	48 000 €
• dont avantage en nature voiture	2 445 €	2 258 €
• dont avantage en nature GSC	6 850 €	6 849 €
- <i>Monsieur Laurent Gillard, Directeur Général Adjoint</i> :		
. Rémunération brute versée par la société :	154 368 €	142 607 €
• dont part variable au titre de l'année précédente	34 500 €	26 000 €
• dont avantage en nature voiture :	2 554 €	2 554 €
- <i>Madame Isabelle Pelletier, Directeur Administratif et Financier (à compter de 2007)</i> :		
. Rémunération brute versée par la société :	98 405 €	
• dont part variable au titre de l'année précédente	18 000 €	
- <i>Monsieur Jean Louis Detry, Président du Conseil de surveillance</i> :		
. Rémunération spécifique :	100 000 €	100 000 €

En outre chacun des membres du Conseil de surveillance a perçu des jetons de présence pour un montant de 10.000 €.

Depuis 2004, la rémunération du Directoire comprend une part variable d'un maximum de 25 % à 30 % de la rémunération fixe et calculée en fonction de l'atteinte d'objectifs en matière de résultats quantitatifs et qualitatifs.

La rémunération des membres du Conseil de surveillance ne comprend pas de part variable.

Le groupe n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

15.2 Options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous donne l'historique complet des plans d'options de souscription d'actions :

Date de l'assemblée	29/01/1999	29/01/1999	23/01/2003	23/01/2003
Date du Directoire	17/03/1999	29/01/2001	24/01/2003	29/10/2003
Nombre d'options attribuées	80 000	15 000	6 200 000	1 500 000
Dont nombre d'options au profit des mandataires sociaux	15 000	0	5 200 000	1 100 000
Nombre d'options attribuées aux 10 premiers bénéficiaires salariés		15 000	1 000 000	400 000
Point de départ d'exercice des options	17/03/2002	29/01/2004	15/12/2004	29/10/2007
Prix de souscription (en euros)	37,45	4,4019	0,076	0,335
Modalité d'exercice	Après un délai de 3 ans	Après un délai de 3 ans	50 % à compter du 15/12/04 25 % à compter du 24/01/2006 25 % à compter du 24/01/07	Après un délai de 4 ans
Durée d'exercice	jusqu'au 31/12/05	Jusqu'au 31/12/2006	10 ans	10 ans
Au 30/04/07 : options souscrites	0	0	6 200 000	0
Total des options annulées	80 000	15 000	0	0
Options restantes	0	0	0	1 500 000

Le tableau ci-dessous résume les opérations réalisées au cours de l'année 2007 par les dirigeants sur l'action Léon de Bruxelles et dont l'information a été reçue par la société, en application de l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier et à l'article 223-22 du règlement général de l'AMF.

	Flux bruts		Prix moyen	
	Achat	Vente	Achat	Vente
Michel Morin	1 000 000		0,076*	
Laurent Gillard	175 000		0,076*	
Jean-Pierre Bloch	125 000		0,076*	
Dix premiers salariés	250 000		0,076*	

*exercice d'options de souscription d'actions "anciennes"

La totalité des options de souscription qui pouvaient être levées en 2007 au titre du plan du 23 janvier 2003, ont été exercées.

Aucune des options de souscription du plan du 29 octobre 2003, qui pouvaient être levées à compter du 29 octobre 2007 n'a été exercée en 2007.

Aucune option de souscription d'actions n'a été consentie durant l'exercice 2007.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales.

L'Assemblée générale du 30 juin 2006 a renouvelé pour 6 ans les mandats de Messieurs Jean-Louis DETRY et Hubert LECLERCQ, n'a pas reconduit le mandat de Monsieur Jean-Robert GIBARD et a nommé Monsieur Louis-Philippe KÜHNE membre du Conseil de Surveillance à titre personnel. Par ailleurs, la société S. F. D. a été nommée membre du Conseil de Surveillance pour la même durée de 6 ans.

La même assemblée a décidé de porter la durée du mandat du Directoire à 4 ans. Le Directoire s'est réuni 11 fois en 2007 avec un taux de présence de 100 %. Il a été renouvelé le 30 juin 2006 et son mandat expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Le rôle et le fonctionnement du Conseil de surveillance sont décrits dans le Rapport du Président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et les procédures de contrôle interne ci-dessous :

« En application des dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 6 du Code de Commerce modifié l'article 117 de la loi de Sécurité Financière n° 2003-706 du 1er août 2003, il vous est rendu compte au terme du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance,
- des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

1 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

1.1 – Règles de composition du Conseil de surveillance

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de la Société, le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

Chaque membre du Conseil de surveillance doit être actionnaire à titre personnel et posséder un nombre minimum de 10 actions Léon de Bruxelles pendant toute la durée de ses fonctions.

La durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance est de 6 années.

Tout membre sortant est rééligible. Toutefois, le mandat de tout membre personne physique prend fin, de plein droit, sans possibilité de renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenu dans l'année au cours de laquelle l'intéressé atteint l'âge limite de soixante-quinze ans.

1.2 – Fonctionnement du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est convoqué par tous moyens conformément à la loi et aux statuts. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

La préparation des travaux du Conseil de surveillance repose, d'une part, sur des discussions ou réunions régulières entre le Président du Directoire et le Président du Conseil de surveillance, et d'autre part, sur la tenue de réunions, au siège de la Société, entre le Directoire et les membres du Conseil ; ces réunions ont pour but de permettre aux membres du Conseil qui le souhaitent d'être tenus régulièrement informés sur la marche de la Société, conformément à la réglementation, et de préparer les questions à débattre, et les décisions à prendre lors des prochains Conseils de surveillance.

Le Conseil de surveillance peut décider de la création en son sein de commissions.

Le Groupe Léon de Bruxelles s'étant doté d'une U.E.S, le Comité d'Entreprise a désigné quatre représentants, qui sont convoqués à chaque réunion du Conseil de surveillance, ce qui permet aux élus du personnel de suivre, dans le cadre de la réglementation, la marche de l'entreprise.

Il n'existe pas de règlement intérieur particulier formalisant les règles de fonctionnement du Conseil de surveillance.

1.3 – Attributions du Conseil de surveillance

Conformément à la réglementation et aux statuts, le Conseil de surveillance exerce sa mission de contrôle permanent de la gestion du Directoire, en veillant à la séparation des rôles entre Directoire et Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance peut à toute époque de l'année opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

1.4 – Limitation des pouvoirs du Directoire

L'autorisation préalable du Conseil de surveillance doit être sollicitée, le cas échéant, par le Directoire pour augmenter le capital social en cas de délégation de compétence de l'Assemblée générale des actionnaires.

Par ailleurs, l'autorisation préalable du Conseil de surveillance doit être sollicitée, le cas échéant, par le Directoire dans le cadre de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Sous les réserves ci-dessus, le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

1.5 – Critères d'attribution des jetons de présence

Conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts, l'assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil de surveillance, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle dont le montant est admis en frais généraux.

Le Conseil de surveillance répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées sous forme de jetons de présence. En particulier, il peut notamment attribuer aux membres du Conseil faisant partie de commissions une part supérieure à celle des autres membres. Il peut, en outre, allouer des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats confiés à certains de ses membres.

1.6 – Activité du Conseil de surveillance en 2007

Le Conseil de surveillance comprend un membre répondant aux critères d'indépendance définis dans le rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 relatif au gouvernement d'entreprise des sociétés cotées : Monsieur Jean-François PREVOST.

Le Conseil de surveillance s'est réuni 6 fois en 2007. Le taux moyen de participation a été de l'ordre de 75 %.

Composition du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2007 :

		Entrée en Fonction	Expiration du mandat à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes
Jean-Louis DETRY	Président	13/10/2000	2011
Hubert LECLERCQ	Vice-président	13/10/2000	2011
Jean-Dominique DAUDIER de CASSINI	Membre	15/10/2002	2007
Louis de MONTALEMBERT	Membre	19/06/2002	2007
Pléiade Investissement SAS représentée par François POIRIER	Membre	19/06/2002	2007
Louis-Philippe KÜHNE	Membre	30/06/2006	2011
Jean-François PREVOST	Membre	30/06/2006	2011
SFD SARL représentée par Pierre KHOURY	Membre	30/06/2006	2011

Le Conseil de surveillance a principalement :

- approuvé les comptes annuels sociaux et consolidés 2006 ainsi que les comptes semestriels sociaux et consolidés au 30 juin 2007,
- pris connaissance régulièrement des projets de développement de l'enseigne et d'ouverture de nouveaux restaurants,
- autorisé le Directoire à donner des garanties dans le cadre du financement l'opération du rachat de la SNC Essay les Nancy Côte à Côte et de certains projets d'ouverture de restaurants,
- a nommé Isabelle Pelletier Directeur Administratif et Financier de Léon de Bruxelles, membre du Directoire le 23 mars 2007,
- arrêté la rémunération du Président du Conseil de surveillance et des membres du Directoire pour l'exercice 2007,
- autorisé le regroupement d'actions une action nouvelle contre vingt anciennes, début du regroupement le 26 septembre 2007,
- a décidé la réalisation de l'opération de cession des murs de restaurants détenus en pleine propriété et en crédit-bail immobilier à CILOGER.

1.7 – Activité des comités spécialisés

Le comité des rémunérations, composé de MM Jean-Louis DETRY, Hubert LECLERCQ et François POIRIER, a pour mission d'examiner et d'émettre un avis sur la rémunération des dirigeants, et celle des principaux cadres (comité de direction).

Ce comité a tenu une réunion en février 2007 concernant les rémunérations 2007, et une réunion en février 2008 concernant les rémunérations 2008. Il a transmis ses avis au Conseil de surveillance.

Le comité d'audit, composé de MM Jean-François PREVOST, Président, Louis de MONTALEMBERT et Pierre KHOURY, a principalement pour mission :

- d'examiner les comptes annuels et semestriels de la société et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables ;
- de participer au choix des Commissaires aux comptes, et d'instituer une relation directe avec eux afin :
- de prendre connaissance de leur programme de travail ;
- de s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer correctement leur mission ;
- de débattre avec eux des conclusions de leurs travaux ;
- de vérifier la qualité des procédures de collecte et de contrôle des informations comptables ;
- de s'assurer de l'application des règles garantissant l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux comptes ;
- enfin, plus généralement, de préparer l'information qui sera présentée au Conseil de surveillance.

Ce comité, créé le 30 juin 2006, s'est réuni en septembre 2007 pour examiner les comptes semestriels 2007 et en mars 2008 pour examiner les comptes annuels 2008. Il a transmis ses avis au Conseil de surveillance.

Le taux de présence aux différents comités spécialisés a été de 100 %.

1.8 – Rémunération des dirigeants

La rémunération du Directoire est fixée par le Conseil de surveillance. Elle comprend une part fixe et une part variable d'un maximum de 25 % à 30 % de la rémunération fixe calculée en fonction de l'atteinte d'objectifs en matière de résultats quantitatifs et qualitatifs.

Chaque membre du Conseil de surveillance reçoit des jetons de présence selon la répartition arrêtée par le Conseil de Surveillance du montant total fixé par l'Assemblée générale.

En outre, le Président du Conseil de Surveillance reçoit une rémunération spécifique fixée par le Conseil de Surveillance.

2 - Procédures de Contrôle Interne

2.1 – Objectifs de la Société en matière de contrôle interne

La Société appréhende le contrôle interne comme étant un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Dans le cadre de la réalisation des objectifs présentés ci-dessus, l'ensemble des acteurs du groupe Léon de Bruxelles participe au processus de contrôle interne. Les membres du Directoire, les directeurs opérationnels et fonctionnels ainsi que l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

Le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. Il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les objectifs de la société seront atteints.

2.2 – Présentation des principales composantes du contrôle interne

2.2.1. – Environnement général de contrôle

Depuis la relance de Léon de Bruxelles en 2002, le Président du Directoire a été particulièrement actif pour que soient mis en œuvre des procédures de contrôle dans les domaines où existent des risques significatifs.

Le Groupe Léon de Bruxelles est organisé en un siège et des exploitations de restaurants. La direction opérationnelle de la chaîne de restaurants est assurée par le Président du Directoire assisté de deux Directeurs Opérationnels.

La société est dotée d'un Comité de Direction qui réunit deux fois par mois les principaux Directeurs dont les membres du Directoire.

Un système de délégation de pouvoirs existe au sein du Groupe au niveau opérationnel et technique.

2.2.2 – Organisation

La société s'appuie sur une organisation générale dont les principales caractéristiques intervenant dans le processus de contrôle interne sont présentées ci-après :

La Direction de la chaîne :

- détermine les plans d'actions annuels destinés à maîtriser les paramètres d'exploitation,
- est responsable de l'exécution de ces plans,
- contrôle les investissements et les engagements contractuels des restaurants,
- contrôle la mise en œuvre du plan d'action du responsable Maintenance qui s'assure du bon état de fonctionnement des installations techniques, de la conformité avec la réglementation ainsi que de la bonne utilisation du matériel.

La Direction du Développement :

- conduit les projets de nouveaux restaurants jusqu'à leur intégration dans la chaîne dans le respect des procédures applicables à l'ensemble des restaurants,
- anime et contrôle la mise en œuvre des plans d'action des Directions Ressources humaines, Technique et de l'Ecole de formation.

La Direction Marketing :

- est responsable de l'élaboration de l'offre clients et de la communication externe concernant l'activité commerciale,
- contrôle l'efficacité des différents paramètres de l'offre client, en particulier par l'exploitation des données du système d'encaissement.

La Direction Qualité et Méthodes :

- est responsable de la mise en œuvre du système de management de la qualité basé sur le référentiel ISO 9001 version 2000,
- met en place les procédures de contrôle qualité de la prestation clients et de sécurité alimentaire,
- s'assure de l'efficacité et du respect de ces procédures.

La Direction des Ressources Humaines :

- assure la mise à jour des procédures de gestion du personnel en conformité avec les évolutions réglementaires, les accords d'entreprise, et la politique de formation et de recrutement,
- contrôle le respect de ces procédures.

La Direction des Achats :

- négocie et organise les conditions d'approvisionnement en fonction des cahiers des charges qui lui sont transmis,
- exploite les informations concernant la qualité de la prestation des fournisseurs.

La Direction Administrative et Financière :

- contrôle les recettes et s'assure de leur transmission ainsi que de celle des pièces comptables,
- détermine les processus de reporting ainsi que les procédures comptables,
- est responsable du suivi des engagements de dépenses en matière d'achats et d'investissements,
- a en charge l'administration du personnel dans le cadre de procédures centralisées et réalise la paie de l'ensemble du Groupe à l'aide du logiciel CCMX,
- assure la surveillance et la gestion des risques juridiques du groupe,
- gère les assurances,
- supervise la Direction Informatique,
- gère la communication financière et s'assure de la conformité à la réglementation dans ce domaine,

Les systèmes d'information du Groupe reposent principalement sur des systèmes informatiques modulables et faisant partie des standards du marché :

- système d'encaissement Micros,
- serveurs en réseau sous Windows,
- liaison siège-restaurants par ADSL,
- messagerie et base de données internes Lotus

Ces systèmes sont mis en œuvre par la Direction Informatique conformément aux besoins exprimés par la Direction de la chaîne ainsi que par les différents services du siège dans le cadre des plans d'actions validés par le Directoire.

La Direction Informatique gère les risques liés à ces systèmes en veillant en particulier à l'intégrité et à la confidentialité des informations. Des procédures de sauvegarde sont en place.

2.2.3 – Diffusion interne de l'information

La diffusion de l'information est assurée par communication écrite sur support papier mais également et principalement par un système de messagerie électronique Lotus intégrant tous les personnels du siège et les responsables des restaurants du groupe.

Un réseau « intranet » offre un accès sécurisé et contrôlé à une base de données unique enregistrant la totalité des documents, procédures et modes opératoires destinés aux opérations, ainsi qu'un grand nombre d'informations et de compte rendus.

Par ces moyens, la Direction du groupe s'efforce de permettre une diffusion rapide, pertinente et fiable.

2.2.4. – Evaluation des risques

Une démarche d'évaluation des risques a été initiée en 2003. Le processus de suivi et d'évaluation permettant la mise en place d'éventuelles actions correctives est actualisé chaque année dans le cadre des plans d'actions annuels.

Une attention spécifique a été apportée aux risques liés à l'activité et en particulier :

- au risque lié à la sécurité des biens et des personnes dans chaque exploitation,
- au risque lié à la sécurité alimentaire,
- au risque lié à la qualité de la prestation clients,
- au risque lié aux baux commerciaux.

Par ailleurs, le Groupe a élaboré et testé une procédure de gestion de crise qui vise à coordonner les actions à entreprendre, dont celles de communication.

2.2.5 – Activités de contrôle

Les activités de contrôle reposent sur un ensemble de procédures élaborées au niveau de la maison mère et applicables à l'ensemble des filiales (restaurants) comme au siège

Les procédures sont définies par chaque direction du siège dans les domaines relevant de sa sphère de contrôle et en particulier par la Direction de la chaîne, la Direction Marketing, la Direction Qualité et Méthodes, la Direction des Ressources Humaines ainsi que la Direction Administrative et Financière.

Par ailleurs chaque restaurant fait l'objet d'un audit de ses opérations par sa direction régionale chaque trimestre, conforté par un audit analogue de la Direction Qualité et Méthodes une fois par an.

Chaque année, un audit technique et sécurité des installations est réalisé par le Responsable Maintenance dans chaque unité d'exploitation.

2.2.6 – Pilotage

Grâce à l'utilisation du système de communication « intranet », les comptes-rendus d'incidents et les résultats des différents contrôles font l'objet d'une diffusion rapide à la Direction générale et au Comité de Direction.

Ceci permet au Comité de Direction de réaliser un pilotage permanent du système de contrôle interne.

Par ailleurs, la procédure d'établissement des plans d'actions annuels par chaque Direction permet d'inscrire en particulier des objectifs d'amélioration du contrôle interne et de programmer leur réalisation.

2.3. – Procédures de contrôle interne relative à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Processus budgétaire

Le processus budgétaire, décliné pour l'ensemble des exploitations du Groupe ainsi que pour les services du siège, se déroule en plusieurs étapes de septembre à décembre :

- Fixation des grandes orientations en terme d'objectifs tant quantitatifs que qualitatifs par le Comité de Direction,
- Etablissement des plans d'actions annuels par chaque exploitation et chaque service du siège en fonction des objectifs fixés,
- Revue des plans d'actions annuels par le Comité de Direction,
- Etablissement des états budgétaires par chaque exploitation et chaque service du siège,
- Centralisation et consolidation des états budgétaires par la Direction Administrative et Financière,
- Revue des états budgétaires individuels et consolidés par le Directoire.

Reporting

Un reporting de gestion est produit mensuellement par exploitation et par service du siège. Il est composé de tableaux de bord et de différents indicateurs de suivi d'activité. En particulier, le reporting de chaque exploitation détaille la performance financière du restaurant concerné comparée au budget et aux réalisations de l'année précédente, complétée par des indicateurs de productivité (nombre de couverts, heures travaillées).

Les reportings mensuels, disponibles au plus tard le 15 du mois suivant, sont établis par la Direction Administrative et Comptable à partir des données comptables. Ils font l'objet d'une revue systématique par le Directoire.

Le processus de reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'un des outils privilégiés de suivi, de contrôle et de pilotage du Groupe Léon de Bruxelles.

Un reporting quotidien de chiffre d'affaires est par ailleurs transmis au Comité de Direction. Il détaille, par restaurant, le chiffre d'affaires, le nombre de couverts et le montant du ticket moyen journaliers, données comparées aux réalisations de l'année précédente.

Procédures d'élaboration des comptes sociaux et consolidés

• Comptes sociaux

La Direction Administrative et Financière établit les projets de comptes sociaux pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation à l'aide du logiciel comptable TOTEM.

• Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis en interne par la Direction Administrative et Financière à l'aide du logiciel comptable TOSCANE FAS.

Auditeurs externes

Après avoir mené leurs diligences d'audit, les Commissaires aux Comptes certifient, sur une base annuelle, les comptes sociaux des principales sociétés du périmètre de consolidation ainsi que les comptes consolidés du groupe. Ils délivrent également une opinion sur les états semestriels consolidés.

A l'occasion des arrêtés semestriels et annuels, les réunions suivantes sont organisées par la société avec les Commissaires aux Comptes :

- réunions préalables aux arrêtés permettant de valider les principales options comptables retenues,
- réunions de synthèse après arrêtés provisoires permettant de recueillir leurs remarques éventuelles.

Par ailleurs les Commissaires aux Comptes interviennent dans les réunions du Comité d'audit qui examinent les comptes annuels ou semestriels avant leur présentation au Conseil de Surveillance.

Procédures achats

Les achats sont réglés par le siège après que chaque restaurant a validé le bon de livraison ou la facture correspondante. L'utilisation du logiciel de gestion marchandises ATIG renforce les moyens de suivi et de contrôle.

A l'exception de dépenses de dépannage de faible montant, l'ensemble des factures fournisseurs est réglé par la Direction Administrative et Comptable. Chaque règlement fait l'objet d'une double signature, sauf signature du Président du Directoire (et du Président de la société des restaurants Gari's SA pour cette société uniquement).

L'engagement des investissements et des grosses réparations est strictement contrôlé dans le cadre d'une procédure d'autorisation spécifique qui demande le visa du Président du Directoire pour les opérations hors budget annuel des restaurants.

2.4 – Evolutions et plans d'actions 2008

Les plans d'actions 2008 de toutes les Directions comportent des programmes d'amélioration du contrôle interne et de réduction des risques. Les deux Directions suivantes sont particulièrement concernées :

- Direction Qualité et Méthodes

Créée en 2006, cette Direction a entrepris de réorganiser l'information sur les procédures et modes opératoires opérationnels, ainsi que le contrôle de leur efficacité et de leur application. De plus, la Direction Qualité et Méthodes est impliquée dorénavant dans une série de contrôles qui renforcent l'efficacité du contrôle interne dans le domaine des opérations.

- Direction Opérationnelle

Créée fin 2006 la nouvelle organisation opérationnelle repose sur deux Directions de zone de supervision opérationnelle :

- l'une qui couvre la totalité des restaurants parisiens et quelques établissements de périphérie ;
- l'autre qui couvre les autres restaurants de périphérie et tous les restaurants de province.

Les Directeurs opérationnels répondent au Président du Directoire et sont membres à part entière du Comité de Direction de Léon de Bruxelles.

Trois Directeurs régionaux, adjoints des Directeurs opérationnels, leur répondent.

Les Directeurs opérationnels s'appuient également si nécessaire, sur quelques Directeurs de restaurant confirmés pour accompagner certains Directeurs.

Le Président du Conseil de Surveillance

Jean-Louis DETRY »

17 SALARIES

17.1 Ressources humaines

17.1.1 Effectifs (au 31/12)

	2 007	2 006	2 005
Cadres	79	72	66
Employés	939	998	866
TOTAL	1 018	1 070	932

	2 007	2 006	2 005
Hommes	731	785	785
Femmes	287	285	285
TOTAL	1 018	1 070	1 070

17.1.2 Évolution des embauches Groupe (hors extras)

		2 007	2 006	2 005
Entrées	CDD	400	580	355
	CDI	326	511	456
Sorties	CDD	362	633	283
	CDI	409	603	441
Turn over		41%	45%	47%

17.1.3 Évolution des rémunérations (moyenne mensuelle €)

		2 007	2 006	2 005
Employés	H	1 825	1 722	1 585
	F	1 501	1 544	1 378
Agents de maîtrise	H	2 501	2 419	2 459
	F	2 351	2 406	2 483
Cadres	H	4 811	4 733	4 719
	F	4 003	4 077	3 829

Les différences de rémunération hommes/femmes proviennent principalement de différences de temps de travail.

Conformément à l'avenant de la convention collective du secteur en vigueur en 2007, la durée du travail est restée fixée à 39 heures par semaine pour un temps plein dans l'ensemble des restaurants. Le paiement des heures supplémentaires à partir de la 36ème heure a été mis en place à compter d'avril 2007.

Dans le cadre des négociations annuelles, un accord a été conclu avec les organisations syndicales sur divers aménagements des rémunérations.

Par ailleurs, poursuite du programme d'action particulier lancé en 2006 pour aboutir à l'emploi en 2007 d'un travailleur handicapé dans chaque restaurant dont l'effectif est supérieur à 20 personnes.

Le groupe ne fait pas appel à la sous-traitance ni à du personnel extérieur dans le cadre de son activité de restauration.

17.1.4 Formation

Dépenses de formation (K€)	2006	2007
(organismes extérieurs hors salaires)	267	298

En 2007, l'effort de formation a été maintenu : l'Ecole Léon a reçu 480 stagiaires et dispensé 1009 journées de formation au cours de 49 stages.

La dépense totale formation, rémunérations des stagiaires incluses, est de 373 K€ pour l'exercice 2007.

17.1.5 Œuvres sociales

Le groupe a octroyé un montant de 50 K€ en 2007 à l'U. E. S. Léon de Bruxelles au titre des œuvres sociales.

17.2 Participations des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'au dernier jour de l'exercice écoulé, à la connaissance de la société, la participation des salariés au capital social est de 1,40 % correspondant à des stock options qui ont été exercées.

17.3 Accord de participation

Un accord de participation est en vigueur depuis décembre 2005 prévoyant la répartition de l'éventuelle participation légale entre tous les salariés de l'U. E. S. Léon de Bruxelles.

Il faut justifier d'une ancienneté de 3 mois à la fin de l'exercice pour en être bénéficiaire. La répartition de la prime globale de participation est proportionnelle pour 50 % à la durée de présence pendant l'exercice, et pour 50 % aux salaires bruts limités selon les règles légales.

Un accord de participation similaire est également en vigueur au sein de la Société des Restaurants Gari's SA.

A ce titre, un total de 337 K€ a été distribué en 2006 correspondant à la participation sur les résultats de l'exercice 2005 ; et de 332 K€ en 2007, au titre de la participation sur les résultats de l'année 2006.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital

18.1.1 Composition

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des 3/20ème, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des 19/20ème du capital social ou des droits de vote au 30/04/2007, à la connaissance de la Société:

• Jean-Louis DETRY	18,43 %
• Jean-Louis DETRY+S.F.I.R.	23,02 %
• Concert Jean-Louis DETRY + S.F.I.R. + Michel MORIN	26,40 %
• Pléiade Investissement	11,86 %
• Fortis Investment Management	8,12 %

18.1.2 Modifications intervenues début 2008

En mars 2008, deux déclarations de franchissement de seuil ont été reçues par la société :

- Franchissement à la baisse par le concert Jean-Louis DETRY + S.F. I.R.+ Michel MORIN du seuil de 25 % du capital en date du 13 mars 2008
- Franchissement à la baisse de Jean-Louis DETRY du seuil de 20 % du capital, et des droits de vote et de 15 % des droits de vote en date du 13 mars 2008

18.1.3 Marché du titre

L'action du groupe Léon de Bruxelles est cotée sur le marché Eurolist, compartiment C d'Euronext Paris.

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2007 a décidé de procéder à un regroupement prenant la forme d'un échange de 20 actions anciennes contre une nouvelle. La période d'échange a débuté le 26 septembre 2007 pour ce terminer le 26 mars 2008.

A fin décembre 2007, le cours de l'action s'établissait à 9,21 €.

Cours de Bourse de l'action Léon de Bruxelles et volumes de transaction (code ISIN FR0010522169)

<i>Mois</i>	<i>Plus</i>		<i>Dernier</i>	<i>Nombre de titres échangés</i>
	<i>haut</i>	<i>bas</i>		
sept-07	10,20	10,00	10,00	4 695
oct-07	11,33	10,01	10,06	104 492
nov-07	10,34	9,51	9,87	65 169
Dec-07	9,89	9,17	9,21	76 405
janv-08	9,22	6,81	7,98	129 982
Fev-08	8,09	7,31	7,42	58 437

Source Euronext Paris

18.2 Droits de vote

L'Assemblée générale du 30 juin 2006 a décidé l'attribution d'un droit de vote double à toutes les actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé dès leur émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire en raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Les relations société mère filiales sont présentées dans la partie 7 du présent document. Le tableau des filiales figure dans les notes 26 de l'annexe des comptes consolidés.

Les actifs de la société mère sont essentiellement constitués de la marque « Léon de Bruxelles », des participations dans les filiales et des valeurs mobilières de placement de la trésorerie du groupe.

Au passif, les capitaux propres proviennent du capital et des primes d'émission. L'endettement correspond principalement à l'emprunt obligataire et au financement de l'achat des titres de la Société des Restaurants Gari's (restaurant des Champs-Élysées).

19.1 Conventions visées à l'Article L.225-86 du Code de Commerce

Aucune convention de ce type n'a été réalisée ou poursuivie au cours de l'exercice 2007.

19.2 Conventions visées à l'Article L.225-87 du Code de Commerce

Diverses conventions relevant du fonctionnement normal du groupe et ses filiales, se sont poursuivies en 2007. Les Commissaires aux comptes en ont été régulièrement informés pour l'établissement de leur rapport spécial.

Il n'y a pas de convention ou engagement réglementés en cours au 31/12/07 (voir rapport spécial des Commissaires aux comptes).

Aucune convention réglementée n'a été conclue depuis le début de l'exercice 2008.

II ETATS FINANCIERS

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS

Les informations financières concernant l'exercice 2006, incorporant les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux, figurent dans le document de référence relatif à l'exercice 2006 qui a été déposé auprès de l'AMF le 9 mai 2007 sous le numéro D. 07-428.

Les informations financières concernant l'exercice 2005, incorporant les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux, figurent dans le document de référence relatif à l'exercice 2005 qui a été déposé auprès de l'AMF le 11 mai 2006 sous le numéro D. 06-387 et dans son rectificatif déposé le 29 mai 2006 sous le numéro D. 06-387-R01.

Ces documents sont incorporés par référence dans le présent document de référence.

20.1 à 20.6 États financiers

Les comptes consolidés et l'annexe, établis en conformité avec les normes IFRS sont inclus dans le présent document en pages 36 à 63.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés figure en page 63.

Les comptes sociaux de la société Léon de Bruxelles SA figurent en pages 64 à 77.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux ainsi que le rapport spécial sur les conventions réglementées figurent en pages 78,79 et 81.

20.7 Politique de distribution des dividendes

La société a distribué un dividende au cours des 5 dernières années, à savoir en 2007 cf § 4.2.3 du présent document. Le dividende distribué par action ancienne a été de 0.01 €

Une nouvelle distribution de dividendes sera proposée à la prochaine assemblée générale.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la connaissance du groupe Léon de Bruxelles et pour une période couvrant les dix huit derniers mois, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe.

20.9 Évènements postérieurs à la clôture

Le 20 mars 2008, OFI Private Equity Capital, Jean-Louis Detry et Michel Morin s'associent pour accompagner Léon de Bruxelles dans une nouvelle phase de développement.

Suite à l'acquisition d'un bloc de 38,13%, OFI Private Equity Capital lancerait une OPA amicale au prix de 10,9 euros par action (coupon attaché).

Après réception d'une offre d'OFI Private Equity Capital, Jean-Louis Detry et Michel Morin ont accepté ce jour d'ouvrir des négociations exclusives avec OFI Private Equity Capital en vue de céder leur participation de 26,70% dans le capital de Léon de Bruxelles au profit de la holding de reprise contrôlée majoritairement par OFI Private Equity Capital. Le bloc de 22,52% détenu par Jean-Louis Detry et celui de 4,18% détenu par Michel Morin seront cédés au prix de 10,9 euros par action.

Dans un second temps, Michel Morin réinvestirait la plus grande partie de ses actions dans le capital de la holding de reprise de Léon de Bruxelles, aux côtés des membres du Directoire et de Jean-Louis Detry.

En parallèle, OFI Private Equity Capital a également ouvert une négociation exclusive avec la société Pléiade Investissement en vue de l'acquisition de sa participation de 11,43% dans le capital de Léon de Bruxelles au prix identique de 10,9 euros par action.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Composition du capital

Suite à l'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 2007, il a été procédé le 26 septembre 2007 au regroupement des actions, à raison d'une action nouvelle pour vingt actions anciennes.

Ainsi, au 31/12/2007, le capital social s'élève à 5 955 768,10 euros divisé en 5 955 768 actions d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Au 30 avril 2008, suite à l'exercice de stock-options (voir 21.1.7 ci-dessous), le capital social s'élève à 6 010 768, euros divisé en 6 010 768 actions d'une valeur nominale de 1,00 euro.

Il n'existe pas de capital autorisé non émis.

Il n'existe pas d'autorisation en cours concernant le rachat par la société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale du 30 juin 2006 a délégué au Directoire, après autorisation du Conseil de surveillance conformément à l'article 13 des statuts, sa compétence à l'effet de décider et réaliser, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société.

L'Assemblée Générale du 30 juin 2006 a donné une délégation analogue au Directoire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

La durée de ces délégations a été fixée à 24 mois à compter de ladite Assemblée.

Le montant total nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de ces délégations est fixé à deux millions (2.000.000) euros auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ; en cas d'émission comprenant un titre de créance comme titre primaire, le plafond sera de vingt millions (20.000.000) euros en principal.

21.1.2 Titres non représentatifs de capital

En dehors des obligations convertibles, il n'existe pas d'autres titres non représentatifs du capital.

21.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou en son nom ou par ses filiales

Aucune action de l'émetteur n'est détenue par le groupe.

21.1.4 Capital potentiel

Au 30 avril 2008, il reste quatre vingt sept mille huit cent quatre-vingt dix-sept (87 897) obligations convertibles à raison d'une action pour une obligation (voir note 11-3 de l'annexe aux comptes consolidés).

A la même date, il existe 20 000 options de souscription d'actions en vigueur.

La dilution théorique maximale s'élève ainsi à 107 897 actions, soit 1,33 %.

21.1.5 Nantissements de titres

Il n'existe aucun nantissement sur les titres de capital de l'émetteur.
Les titres des filiales suivantes ont été donnés en nantissement :

SOCIETE	ETABLISSEMENT	% des parts	Echéance
S.A.S. Maison de la Bastille	BNP Paribas	100	2012
S.A.S Société de Restauration et d'Alimentation (Réa)	BNP Paribas	100	2012
S.A.S Société de Restauration Montparnasse (Soremo)	BNP Paribas	100	2012
S.N.C. Resto Eragny	Sofebail	100	2011
S.N.C. Resto Rosny	Auxicomi Natiocreditmurs	100	2009
S.N.C. Resto Melun	Ucabail	100	2014
S.N.C. Resto Wasquehal	Auximurs	100	2013
S.N.C. Resto Bezons	Auxicomi Natiocreditmurs	100	2014
S.N.C. Resto Les Halles	Auxicomi Natiocreditmurs	100	2014
S.A. Société des restaurants Gari's	CIAL	100	2008

21.1.6 Évolution du capital de Léon de Bruxelles SA depuis le 1^{er} janvier 2001

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital
Situation au 1 ^{er} janvier 2001				2 125 498	2,00 €	4 250 996,00 €
29-janv-01	Augmentation du capital par conversion de 4 obligations en 4 actions nouvelles	8,00 €	4	2 125 502	2,00 €	4 251 004,00 €
27-mars-02	Réduction du capital par réduction de la valeur nominale à 0,05	-		2 125 502	0,05 €	106 275,10 €
16-avr-02	Augmentation du capital par émission de 70 000 000 d'actions nouvelles	3 500 000,00 €	70 000 000	72 125 502	0,05 €	3 606 275,10 €
19-juin-02	Augmentation du capital par conversion de 206 656 obligations en actions	10 332,80 €	206 656	72 332 158	0,05 €	3 616 607,90 €
11-oct-02	Augmentation du capital par conversion de 56 obligations	2,80 €	56	72 332 214	0,05 €	3 616 610,70 €
	Augmentation du capital par souscription de 3.342.951 actions contre présentation de 3.342.951 BSA-O	167 147,55 €	3 342 951	75 675 165	0,05 €	3 783 758,25 €
23-janv-03	Augmentation du capital par souscription de 17.178.975 actions contre présentation de 17.178.975 BSA-O	858 948,75 €	17 178 975	92 854 140	0,05 €	4 642 707,00 €
07-juil-03	Augmentation du capital par souscription de 3.486.265 actions contre présentation de 3.486.265 BSA-A	174 313,25 €	3 486 265	96 340 405	0,05 €	4 817 020,25 €
19-janv-04	Augmentation du capital par souscription de 16.728.694 actions contre présentation de 16.728.694 BSA-A	836 434,70 €	16 728 694	113 069 099	0,05 €	5 653 454,95 €
03-janv-05	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	155 000,00 €	3 100 000	116 169 099	0,05 €	5 808 454,95 €
21-mars-06	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	21 250,00 €	425 000	116 594 099	0,05 €	5 829 704,95 €
30-juin-06	Rémunération de l'apport de la société Senimavi par création de 43.324.005 actions Annulation de 43.477.742 actions comprises dans l'apport fusion réalisé par la société Senimavi	- 7 686,85 €	-153 737	116 440 362	0,05 €	5 822 018,10 €
12-juil-06	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	50 000,00 €	1 000 000	117 440 362	0,05 €	5 872 018,10 €
03-août-06	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	6 250,00 €	125 000	117 565 362	0,05 €	5 878 268,10 €
23-avr-07	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	77 500,00 €	1 550 000	119 115 362	0,05 €	5 955 768,10 €
26-sept-07	regroupement de titres, une action nouvelle pour 20 anciennes			5 955 768	1,00 €	5 955 768,10 €
11-avr-08	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	55 000,00 €	55 000	6 010 768	1,00 €	6 010 768,10 €
	opération suite au regroupement de titres	-0,10		6 010 768	1,00 €	6 010 768,00 €

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- La restauration commerciale, ainsi que toutes opérations connexes se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus indiqué.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou Groupement d'interdit économique, de prise ou de donation en location ou en gérance de tous biens ou droits.

La société aura également pour objet de développer des activités de restauration sous franchise, soit en particulier :

- Rechercher des emplacements,
- Construire ou prendre à bail les locaux nécessaires,
- Concevoir l'architecture type du bâtiment,
- Former le personnel,
- Éventuellement rechercher et mettre en place le financement, faciliter la gestion de trésorerie en apportant éventuellement sa caution ou des garanties,
- Rechercher et acheter le matériel nécessaire,
- Éventuellement gérer, administrer, veiller à l'entretien, à la qualité des produits et des services,
- Assurer la promotion de l'enseigne et d'une manière générale, faire tout le nécessaire pour assurer l'ouverture et le fonctionnement des restaurants.

Pour réaliser cet objet, la Société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux, industriels ou financiers de la Société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

21.2.2 Organes de direction et de surveillance (articles 12 à 15 des statuts)

La société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de surveillance. Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de surveillance pour quatre exercices.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus, pour agir en toutes circonstances au nom de la société, à l'exception des points suivants qui devront dans tous les cas être autorisés au préalable par le Conseil de Surveillance :

- décider d'augmenter le capital social, immédiatement ou à terme, par l'émission de toute valeur mobilière sur délégation de compétence de l'Assemblée générale des actionnaires,
- décider de la mise en place ou la modification de plans d'options de souscription ou d'achats d'actions au bénéfice des dirigeants sociaux ou des membres du personnel du groupe.

Le Conseil de surveillance exerce sa mission conformément à la loi. Ses membres sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement.

21.2.3 Catégories d'actions

Il existe un droit de vote double qui est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

21.2.4 Affectation et répartition des bénéfices (article 19 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du directoire, peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividendes.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

21.2.5 Assemblées générales (article 16 des statuts – extrait)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu suivant les indications figurant dans les avis de convocation.

Sous réserve des interdictions prévues par la loi ou découlant de son application, tout actionnaire peut participer aux délibérations de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. Tout actionnaire titulaire d'une ou plusieurs actions d'une catégorie déterminée, peut participer aux délibérations de l'assemblée spéciale des titulaires d'actions de cette catégorie, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

L'actionnaire peut assister aux assemblées sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit, le cas échéant, d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation et d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'assemblée.

21.2.6 Dispositions concernant le changement de contrôle : néant

21.2.7 Franchisements et seuils (art.11B des statuts)

Sans préjudice des déclarations devant être effectuées au titre des franchisements de seuils légaux, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, compte tenu également des actions assimilées au sens de l'article 233-9 du Code de Commerce, une fraction du capital égale à 2,5%, sera tenue de notifier à la société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, le nombre total d'actions ainsi que le nombre total de titres donnant accès au capital qu'elle possède. Cette information est également faite dans le même délai lorsque la participation devient, dans les mêmes conditions, inférieure au seuil précité. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, ces pourcentages et informations s'apprécient en droit de vote.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions fixées au paragraphe précédent, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ; dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 2,5 % du capital de la société.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Néant.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS

Sans objet.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques peuvent être consultés dans les conditions légales et réglementaires au 5, rue de Chartres - 92200 Neuilly-sur-Seine.

L'information financière diffusée au marché peut être consultée sur le site web du groupe www.leon-de-bruxelles.fr.

25 PARTICIPATIONS

La société ne détient pas de participations en dehors de celles indiquées dans la note 21 de l'annexe des comptes sociaux page 77.

26 ELEMENTS FINANCIERS ET RESULTATS

26.1 Comptes consolidés

Bilan consolidé actif

(en milliers d'euros)	NOTE	31-déc-07			31-déc-06	31-déc-05
		<i>Brut</i>	<i>Amortissements & dépréciations</i>	<i>Net</i>		
Actifs non courants						
Immobilisations incorporelles	2	26 488	2 685	23 803	23 972	23 335
Immobilisations corporelles	3	55 574	26 340	29 234	29 053	21 042
Prêts et créances	5	2 275	75	2 200	2 125	1 381
Impôts à recouvrer		326		326	2 120	2 080
Impôts différés					1 295	2 039
Total des actifs non courants		84 663	29 100	55 563	58 565	49 877
Actifs courants						
Actifs destinés à être cédés	3	6 076	2 083	3 993		
Stocks et en cours	7	454		454	502	482
Autres débiteurs	8	4 597	543	4 054	2 712	2 138
Impôts à recouvrer						95
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	9 482		9 482	8 783	7 011
Total des actifs		105 272	31 726	73 547	70 562	59 604

"Les notes 1 à 27 font partie intégrante des états financiers consolidés".

Bilan consolidé passif

(en milliers d'euros)	Note	31-déc-07	31-déc-06	31 Déc-2005
Capitaux propres				
Capital apporté	4	5 956	5 878	5 808
Réserves		15 942	13 709	11 007
Résultats accumulés non distribués		5 370	3 285	2 717
Capital et réserves revenant aux actionnaires des sociétés		27 268	22 872	19 532
Intérêts minoritaires		4	3	2
Total capitaux propres		27 272	22 875	19 534
Passifs non courants				
Emprunts non courants	11	21 214	22 522	21 364
Provisions non courantes	14	187	579	566
Autres dettes non courantes	13	912	3 140	1 293
Passifs courants		23 961	21 445	16 847
Fournisseurs et autres créanciers	12	18 500	17 034	11 783
Emprunts courants	9	7	14	1 338
Partie courante des emprunts portant intérêts	11	3 175	2 903	2 551
Autres dettes courantes	13	1 009	654	954
Provisions	14	158	178	221
Dettes d'impôt sur le résultat		998	662	
Dettes d'impôts différés	6	115		
Total des passifs		73 547	70 562	59 604

"Les notes 1 à 27 font partie intégrante des états financiers consolidés".

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	Note	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Chiffre d'affaires		76 726	72 730	60 496
Autres produits de l'activité		40	171	139
Achats		(16 941)	-16 349	-13 241
Charges de personnel		(31 287)	-30 755	-25 550
Dotations aux amortissements		(3 744)	-3 045	-2 457
Dotations aux provisions nettes de reprises		-9	-61	220
Autres produits et charges d'exploitation	17	(18 955)	-17 807	-15 534
Résultat opérationnel courant		5 831	4 884	4 073
Autres produits et charges opérationnels	16	3 274	806	513
Résultat opérationnel		9 105	5 691	4 586
Revenus financiers		177	131	378
Charges financières décaissées	18	(1 014)	-849	-616
Charges financières actualisées	18	-62	-31	-248
Résultat avant impôt		8 206	4 942	4 101
Impôt	19	(2 835)	-1 656	-1 370
Résultat net		5 371	3 285	2 730
Résultat net part des intérêts minoritaires		1	1	1
Résultat net part du groupe		5 370	3 284	2 729

"Les notes 1 à 27 font partie intégrante des états financiers"

Résultat net par action	0.91	0.55	0.46
Résultat net dilué par action	0.89	0.54	0.45

Tableau des flux de trésorerie consolidé (méthode indirecte)

(en milliers d' €)		31-déc-07	31-déc-06
	Note	K€	K€
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat opérationnel des sociétés intégrées		9 105	5 691
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		245	2 280
Amortissements		3 744	3 045
Provisions		-3599	-926
Charges de personnel		100	161
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-91	4 122
Stocks		54	-20
Créances d'exploitation		406	-480
Dettes d'exploitation		-551	4 622
Flux de trésorerie générée par les activités opérationnelles		9 259	12 092
Revenus financiers		176	131
Intérêts payés	18	-1014	-849
Impôt payé		337	-174
Trésorerie provenant des opérations		8 758	11 200
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions de fonds de commerce	2	0	-1 473
Acquisitions et constructions de nouvelles unités	3	-1 648	-4 085
Autres acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	02-mars	-5 893	-6 852
Entretien des sites inhérent aux obligations légales et contractuelles	3	-243	-504
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		3 681	2 049
Incidences des variations de périmètre		-170	0
Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement		-4 273	-10 864
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-1191	
Augmentation de capital		77	77
Prime d'émission sur augmentation de capital		40	40
Diminution de capital			-8
Nouveaux emprunts bancaires		1000	542
Nouveaux crédits-bails immobiliers	03-nov	1 210	3 888
Nouveaux crédits-bails mobiliers	11	117	178
Remboursement des prêts		59	62
Remboursement des emprunts bancaires	11	-2 227	-2 227
Remboursement de la créance d'impôt mobilisée	13	-1999	0
Variation des réserves consolidées appartenant au groupe			-216
Diminution des autres dettes			-320
Mobilisation créance de carry back			1 999
Fournisseurs d'immobilisations		408	428
Investissements financiers		-136	-207
Remboursement en capital des crédits-bails	11	-1114	-876
Créances sur cession d'immobilisation		-23	-600
Trésorerie nette absorbée par les activités de financement		-3 779	2 760
Variation équivalents de trésorerie et des découverts bancaires		706	3096
Trésorerie à l'ouverture	9	8 768	5 673
Trésorerie à la clôture	9	9 474	8 769
		706	3 096
Détail des investissements			
Achats de fonds de commerce	2	0	1 473
Acquisitions de terrains et constructions	3	1 648	4 085
Travaux	3	3 634	3 108
Matériels	3	1 562	2 918
Divers		697	826
Total des investissements		7 541	12 410

Tableau de variation des capitaux propres

	Part du groupe					Intérêts minoritaires		
	Capital	Autres réserves retraitées	Résultats accumulés non distribués	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
Au 1er Janvier 2005	5 808	3 146	5 848	2 064	16 866	30	-8	22
- Affectation du résultat aux réserves			2 064	-2 064		8	-8	
Dividendes versés								
Variation de périmètre			-270		-270			
Augmentation de capital						-21		-21
Réduction de capital								
Effets de la fusion sur les réserves								
IFRS 2 - Stock Option		222			222			
Résultat de l'exercice				2 717	2 717			1
Au 31 décembre 2005	5 808	3 368	7 642	2 717	19 535	17	-15	2
-- Affectation du résultat aux réserves			2 717	-2 717		1	-1	
Dividendes versés								
Variation de périmètre								
Augmentation de capital	77	40			117			
Réduction de capital	-8				-8			
Effets de la fusion sur les réserves		-216			-216			
IFRS 2 - Stock Option		161			161			
Résultat de l'exercice				3 285	3 285		1	1
Au 31 décembre 2006	5 877	3 353	10 359	3 285	22 874	18	-15	3
- Affectation du résultat aux réserves			3 285	-3 285		1	-1	
Dividendes versés			-1 191		-1 191			
Variation de périmètre								
Augmentation de capital	77	40			118	1		1
Réduction de capital								
Effets de la fusion sur les réserves								
IFRS 2 - Stock Option		100			100			
Résultat de l'exercice				5 370	5 370		1	1
Au 31 décembre 2007	5 954	3 492	12 453	5 370	27 269	20	-15	5

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

(Montants en milliers d'euros au 31 décembre 2007 sauf nombre d'actions et données par action)

INFORMATIONS GENERALES

La société Léon de Bruxelles SA "la Société" et ses filiales, "le groupe", ont pour activité la restauration commerciale exercée sous l'enseigne "Léon de Bruxelles". Le groupe possède des restaurants à Paris, région parisienne et province. Aucune activité à l'international n'est actuellement exercée par le groupe. L'exploitation des restaurants est réalisée soit par le biais de sociétés, ses filiales, soit par des établissements rattachés aux sociétés détenues.

Léon de Bruxelles, société mère, est une société anonyme domiciliée en France. Son siège social est situé dans le département des Hauts de Seine, à Neuilly-sur-Seine.

Le marché financier secondaire sur lequel la Société est cotée est Euronext, compartiment C.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 17 mars 2008 par le Directoire, examinés par le Conseil de surveillance en date du 21 mars 2008 et soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 19 mai 2008.

FAITS MARQUANTS

Fin 2007, la société Léon de Bruxelles a annoncé la signature d'un accord pour la vente d'une partie significative de son patrimoine immobilier avec CIOGER, société de gestion de SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier).

Le patrimoine est composé d'actifs détenus en pleine propriété et de certains actifs détenus sous crédit bail immobilier. Deux cessions d'actifs ont eu lieu sur 2007: Caen pour une plus value nette de cession de 0.7M€ et Noyelles-Godault avec une plus value nette de cession de 0.9M€. Les autres cessions sont prévues courant 1er semestre 2008.

Les sites concernés resteront bien entendu exploités par l'entreprise sous enseigne Léon de Bruxelles, et ce, dans le cadre d'un contrat de bail commercial.

Le montant dégagé par cette opération est estimé à 35 millions d'euros après frais et impôts et avant remboursement de la dette s'y rapportant.

En externalisant la détention et la gestion de son patrimoine immobilier, Léon de Bruxelles se concentre sur l'exploitation de ses restaurants, et trouve les moyens d'accélérer son programme de développement : 5 restaurants seront ouverts en 2008, et le groupe prévoit d'en ouvrir 8 à 10 par an à partir de 2009.

Au 30 septembre 2007, le groupe Léon de Bruxelles a cédé le fonds de commerce de Gobelins, dégageant une plus value nette de 0.5M€.

Dans le cadre du programme de rénovation des restaurants parisiens, le restaurant de Bastille et celui de la place République ont été fermés pour une durée de 4 semaines. Le coût des travaux a représenté 2 M€.

Le contrat de franchise du restaurant Place Pigalle, qui arrivait à échéance fin mai 2007, n'a pas été renouvelé. Une nouvelle franchise a été signée à Troyes fin 2007, ouverture pour fin 2008 début 2009.

Nouveaux sites exploités en 2007

Acquisition le 1^{er} mai 2007 d'un ancien restaurant de la chaîne "Côte à Côte" pour un montant de 195 K€. Cet établissement situé à Essey, a fait l'objet de travaux de transformation dès sa reprise. Aucun chiffre d'affaires n'a été généré par l'exploitation de ce restaurant sous l'enseigne "Léon de Bruxelles" sur le 1^{er} semestre.

Ouverture le 19 mars 2007, sous enseigne "Léon de Bruxelles", du dernier des 5 restaurants de la chaîne "Bodégon" acquis en 2006, situé à Saint-Etienne.

Ouverture en juillet 2007 du restaurant situé à Evry Lisses.

Note 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1-1 – Présentation des normes et interprétations appliquées pour l'établissement des informations IFRS

a) Présentation des normes

Les états financiers du groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Ainsi, le groupe a appliqué dans ses informations financières présentées :

- toutes les normes et interprétations IFRS / IFRIC obligatoires au 1^{er} janvier 2007. Toutes ces normes et interprétations ont été adoptées par l'U.E.
- Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 mais n'ont pas d'impact sur les états financiers du groupe:
 - **IFRS 7, Instruments financiers : information à fournir** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007), **Amendement à IAS 1, Présentation des états financiers : informations à fournir sur le capital** (entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007). Après évaluation de l'impact d'IFRS 7 et de l'amendement à IAS 1, le groupe a conclu que les principales informations supplémentaires à fournir porteront sur la sensibilité au risque de marché et les informations sur le capital requises par l'amendement à IAS 1- voir note o) "couverture des risques".
 - **IFRIC 10, Information financière intermédiaire et perte de valeur** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2006). Cette interprétation pourrait s'appliquer au groupe.
 - Le groupe n'est pas concerné par les interprétations suivantes :
 - **IFRIC 7, Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29, Information financière dans les économies hyper inflationnistes** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2006).
 - **IFRIC 8, Champs d'application d'IFRS 2** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} mai 2006).
 - **IFRIC 9, Réexamen des dérivés incorporés** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2006).
 - **IFRIC 12, Accords de concession de services**, (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008).
 - **IFRIC 14, Limitation de l'actif au titre de prestations définies**, obligations de financement minimum et leur interaction (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008).
 - Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiés mais ne sont pas applicables en 2007 et n'ont pas été adoptés par anticipation :
 - **IAS 23, Amendements de la norme IAS23 : coûts d'emprunts.**
 - **IFRS 8, Segments opérationnels**
 - **IFRIC 11**, Actions propres et transactions intragroupe,
 - **IFRIC 13**, Programme de fidélisation.

b) Base de préparation des états financiers

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés au paragraphe 1- 4.

1-2- Méthodes de consolidation

Toutes les filiales dans lesquelles Léon de Bruxelles SA exerce le contrôle, c'est à dire dans lesquelles elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé lorsque Léon de Bruxelles SA détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des droits de vote d'une société.

Les comptes financiers des filiales sont inclus dans ceux du groupe à partir de la date d'acquisition effective et jusqu'à la date de cession effective.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les intérêts minoritaires sont repris séparément dans les fonds propres et le résultat net.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 est présentée en note 21.

1-3- Conventions d'évaluation appliquées

Les principes et méthodes appliqués par le groupe sont les suivants : sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente.

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût historique. La valeur historique comprend toutes les dépenses directement imputables à l'acquisition, nécessaires pour mettre l'actif en état de remplir la fonction à laquelle il est destiné.

Ces immobilisations sont amorties sur la base du coût initial de l'actif déduction faite d'une valeur résiduelle. Les terrains ne sont pas amortis.

L'amortissement est déterminé sur la base de la durée d'utilité estimée et est comptabilisé à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé.

Les principales durées d'utilité sont les suivantes :

Constructions	20 à 25 ans
Aménagements et agencements des constructions.	8 à 15 ans
Matériels et outillages industriels	5 à 8 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées selon les conditions d'existence des avantages économiques futurs. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges au moment où elles sont engagées.

Les frais d'emprunt qui sont directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif ne sont pas inclus dans le coût de cet actif. Ils sont donc comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les contrats de baux immobiliers, de crédits-baux immobiliers ou mobiliers, et de locations mobilières sont classés en location financement si, selon les conditions des contrats, tous les risques et avantages de la propriété sont, en substance, transférés au preneur. Tous les autres contrats sont considérés comme des locations simples.

Les actifs financés par des contrats de location financement sont repris dans les actifs du groupe à leur valeur de marché ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements futurs. Ils sont amortis suivant les bases et les durées définies plus haut. Les dotations aux amortissements des actifs acquis dans le cadre de ces contrats sont comprises dans les dotations aux amortissements.

La dette correspondante à l'égard du bailleur est reprise au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts portant intérêts".

Le paiement des échéances de ces contrats de location financement est réparti entre les charges d'intérêts et le remboursement de la dette.

Les paiements effectués dans le cadre d'une location simple sont comptabilisés en charge

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées initialement à leur valeur d'acquisition.

Le groupe distingue 3 grandes catégories d'immobilisations incorporelles :

Les fonds de commerce, acquis ou résultant d'écarts d'évaluation affectés lors d'opérations de croissance

- les fonds de commerce, acquis ou résultant d'écarts d'évaluation affectés lors d'opérations de croissance externe,
- la marque,
- les licences, droits similaires et logiciels.

Les fonds de commerce sont protégés par les droits de propriété commerciale accordés par les baux commerciaux. Les fonds de commerce inscrits à l'actif du groupe concernent les sites parisiens, de centre ville et centres commerciaux. Ils ne sont pas amortis.

La marque "Léon de Bruxelles" n'est pas amortie.

Les autres actifs incorporels (droits similaires, logiciels) sont amortis de façon linéaire sur une durée d'utilité maximale de 5 ans.

c) Dépréciation des actifs immobilisés

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, fonds de commerce et marque, sont soumises à un test de dépréciation une fois par an, et à chaque fois qu'il existe un indice quelconque laissant supposer qu'elles ont pu perdre de la valeur.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe un indice quelconque laissant supposer qu'elles ont pu perdre de la valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuellement, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie.

La juste valeur diminuée des coûts de cessions correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente du bien concerné lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué du coût de l'opération. Ces valeurs sont donc déterminées à partir d'éléments de marché. Au sein du groupe, les fonds de commerce des sites (unités opérationnelles) parisiens, de centre ville et centres commerciaux, et les terrains sont considérés comme ayant une valeur de marché. Ainsi, les tests de dépréciation appliqués à ces valeurs d'actifs consistent à comparer les valeurs nettes comptables aux valeurs de marché.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'unité opérationnelle. Les flux de trésorerie prévisionnels sont cohérents avec le réel de l'année n, le budget de l'année n+1 et les prévisions des quatre années suivantes approuvés par la Direction. Le taux d'actualisation reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques de l'unité opérationnelle. Au sein du groupe, pour les actifs des unités opérationnelles situées en région parisienne et en province pour lesquels il n'existe pas de marché actif, les tests de dépréciations consistent à comparer les valeurs nettes comptables de ces actifs aux valeurs d'utilité ainsi déterminées.

La valeur comptable de la marque est confirmée tous les ans grâce à la détermination de sa valeur financière. La valeur financière de la marque est obtenue par actualisation du revenu net attribuable à la marque pendant 15 ans. Le revenu net de la marque est déterminé à partir de certaines données observables sur le marché, licences de marques ou redevances de franchises. Le taux d'actualisation a été déterminé en s'appuyant sur une étude qualitative de la marque (méthodologie Brand Force) qui a conduit à retenir une prime de risque spécifique pour la marque. La durée globale de la vie de la marque et le découpage du temps en périodes ont été appréciés en conséquence des conclusions de l'étude qualitative de la marque.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'unité opérationnelle, cette perte de valeur est enregistrée au travers d'une provision. Les améliorations, relevant de véritables augmentations de services (gains de valeur) constatées sur les exercices ultérieurs se traduisent par des reprises de provisions.

d) Prêts et créances

Les immobilisations financières regroupent les prêts et créances. Elles sont évaluées à leur juste valeur, ce qui correspond dans la plupart des cas à la valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation, pour les ramener à leur valeur de réalisation.

e) Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO "premier entré, premier sorti".

Compte tenu de l'activité du groupe et de la nature des stocks, aucune provision pour dépréciation des stocks est nécessaire.

f) Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres créances sont évaluées à leur juste valeur, ce qui correspond à la valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation, pour les ramener à leur valeur de réalisation.

Compte tenu de l'activité, les provisions pour dépréciation des créances clients sont principalement liées à des chèques impayés.

Les charges constatées d'avance sont incluses dans le poste "clients et autres débiteurs".

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique "trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend des liquidités, des dépôts bancaires à vue, d'autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à 3 mois. Les découverts bancaires figurent au passif du bilan dans "emprunts courants".

h) Créances et dettes en devises

Aucune transaction en devise n'a été constatée sur les périodes présentées.

i) Emprunts portant intérêts

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Lorsque des dettes à long terme sont contractées à des conditions plus avantageuses ou plus désavantageuses que les conditions de marché, le groupe peut être amené à constater en résultat un gain ou une perte au moment de l'enregistrement initial de la dette, si la différence entre les conditions contractuelles et les conditions de marché est significative.

Dans le cadre du redressement du groupe, deux faits majeurs sont intervenus :

Accord obtenu auprès des obligataires de rémunérer l'emprunt à un taux d'intérêt annuel de 0,10 % au lieu de 2 % initialement et suppression de la prime de non conversion.

Initialement, le rendement garanti en cas de non conversion était de 5,32 % à la date d'émission en novembre 1998.

Compte tenu de sa valeur d'émission, cet emprunt n'est pas considéré, sur le plan économique, comme un emprunt obligataire convertible, ce qui justifie l'absence de partage capitaux propres et emprunts.

Le taux de rémunération de cet emprunt correspond à un taux de marché inhérent à la situation particulière et très spécifique du groupe, en plan de continuation (aucune réelle comparaison n'étant possible). Nous précisons par ailleurs que ces obligataires n'ont pas accepté ce qui leur était offert dans le cadre de la conversion : 1 action pour une obligation, le versement d'une soulte de 5,15 € et l'attribution gratuite de 103 BSA-O par obligation convertie.

Le taux versé aux obligataires a été librement consenti par eux. Cette dette n'a, par conséquent, pas fait l'objet d'une actualisation.

Renégociation des emprunts bancaires durée et taux. Le taux d'intérêt moyen sur ces emprunts est de l'ordre de 2,15 %, résultant de négociations et accords librement consentis.

Ces emprunts n'ont donc pas fait l'objet de retraitement dans le bilan d'ouverture.

j) Provisions

Le groupe applique les dispositions de la norme IAS 37 relative à la comptabilisation des passifs. Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contre partie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou implicite. Le montant de la provision doit pouvoir être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé au titre de la provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de la clôture.

k) Avantages au personnel

Au titre des engagements du groupe vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite, une provision est enregistrée dans les comptes consolidés intégrant les charges sociales afférentes. Le montant comptabilisé à la date du bilan est déterminé comme étant la valeur actualisée de l'obligation en matière de retraite, selon la méthode des unités de crédit projetées. Les autres obligations, médailles du travail notamment, ne présentent pas un caractère suffisamment significatif pour être comptabilisées dans les comptes consolidés.

l) Autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes sont reprises à leur juste valeur, ce qui correspond, dans la plupart des cas, à leur valeur nominale.

L'exception significative à la valeur nominale est représentée par la dette chirographaire, inhérente au plan de continuation du groupe, homologué par le Tribunal de Commerce, au 1^{er} mars 2002. Cette dette est remboursable sur une durée de 10 ans. La rémunération de cette dette résulte de l'effet favorable sur la trésorerie long terme et donc le taux de rémunération retenu est celui observé au 1^{er} mars 2002 soit 4.87 %.

m) Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant des pertes fiscales, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles non utilisées pourront être imputées.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé et le passif réglé.

Les impôts comptabilisés sont basés sur le résultat de l'année et incluent les impôts de l'exercice et les impôts différés. Ils sont repris dans le compte de résultat.

Les impôts différés sont présentés en position net d'actif ou de passif car ils sont relatifs à la même autorité fiscale.

n) Régime d'intégration fiscale

A compter de l'exercice 1996, la société Léon de Bruxelles SA a constitué un groupe fiscal reconduit en décembre 2005 incluant l'ensemble de ses filiales contrôlées à plus de 95 % et se trouve donc seule redevable de l'impôt sur les sociétés. La liste des sociétés intégrées fiscalement figure en note 21.

o) Couverture des risques

Risques de taux et de change

Aucune position de risque de taux ou de change n'a été engagée sur cette période.

Le groupe n'exerce aucune activité commerciale en dehors du territoire français et ses fournisseurs sont principalement situés dans l'union européenne. Ainsi, le groupe n'est exposé à aucun risque de change.

S'agissant des risques exposés par l'évolution des taux d'intérêts à long terme, le groupe précise que :

- les emprunts à long terme ont, pour la plupart d'entre eux, été négociés à taux fixes. Un seul emprunt est à taux variable et fait l'objet d'une couverture de taux.
- les échéances de certains contrats de crédit-bail immobilier sont assises sur des taux variables mais avec une option de négocier un taux fixe.

Risques de prix

Les risques de prix, auxquels le groupe pourrait être exposé, résident essentiellement sur les évolutions du prix des moules. Quelques évolutions surviennent en période estivale mais se régulent par la suite. De plus, le groupe diversifie ses achats avec des fournisseurs situés en Hollande, Italie, Grèce et Irlande. Les prix des moules pourraient connaître une forte augmentation si l'offre se raréfiait dans l'ensemble des pays producteurs.

Risques de liquidité

La structure financière du groupe (ratio d'endettement inférieur à 1) et l'excédent de fonds de roulement structurel permettent d'affirmer que le groupe n'est pas exposé à des risques de liquidité.

p) Reconnaissance des produits

Les produits sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des avantages économiques futurs associés à la transaction seront perçus par l'entité et que ces avantages peuvent être mesurés de manière fiable.

q) Charges financières nettes actualisées

Les charges résultent de l'actualisation de la dette chirographaire au taux de 4,87%.

r) Stock options

La société Léon de Bruxelles SA a émis plusieurs plans de rémunération liés aux actions de la société et dont le paiement s'effectue sous forme d'actions de la société.

Conformément aux dispositions transitoires, la norme IFRS 2 a été appliquée à toutes les attributions postérieures au 7 novembre 2002.

La valeur de l'option est déterminée selon un modèle mathématique en se replaçant à la date d'octroi des options. Parmi les modèles couramment utilisés, on trouve en particulier les modèles de Black et Scholles et le modèle binomial, celui retenu par le groupe. La valeur de l'option ainsi déterminée est celle qui sera retenue pour la valorisation de la charge comptabilisée.

La charge pourra seulement varier en fonction de l'évolution du taux de mortalité et du turn over.

L'exercice des options étant subordonné à la présence du bénéficiaire à cette date, la période d'acquisition des droits s'étend de la date d'octroi des options jusqu'à la date d'exercice. Ainsi, la charge sera constatée au fur et à mesure de l'acquisition des droits, c'est à dire au fur et à mesure de la consommation théorique des services fournis selon la méthode du prorata temporis.

La charge (incluant les charges sociales) ainsi déterminée est comptabilisée en frais de personnel avec une contrepartie en capitaux propres.

s) Résultat par action

Résultat de base par action

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice (voir note 4), soit 5.955.768 actions.

Résultat dilué par action

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions des instruments dilutifs en circulation à la clôture de l'exercice (options de souscription d'actions et bons de souscription d'action), soit 6.030.768 actions.

t) Information sectorielle

Le groupe exerce son activité en France, soit sous forme de restauration commerciale, soit sous forme de gestion de franchise.

Le groupe confirme que la restauration commerciale exercée ne représente qu'un seul secteur d'activité. Au 31 décembre 2007 il n'y a plus aucune franchise.

Par ailleurs, l'activité de restauration commerciale est exercée exclusivement en France, et il n'existe pas de disparités importantes dans les risques et les rentabilités entre un établissement parisien, de la région parisienne et de province.

1-4- Estimations et jugements comptables déterminants

a) Fonds de commerce

Les fonds de commerce inscrits à l'actif du groupe sont considérés être représentés par des droits au bail. Or, en France, ces droits sont protégés par la législation en vigueur sur les baux commerciaux. Le groupe précise, que lors d'opérations de transactions d'acquisition de société ou d'acquisition d'emplacement, les évaluations confiées à des experts indépendants portent sur une valorisation du droit au bail.

Le groupe estime que ces fonds de commerce figurant au bilan consolidé actif sous la rubrique "immobilisations incorporelles" ont une durée de vie indéfinie et ne font, par conséquent, pas l'objet d'amortissements mais sont soumis à un test de dépréciation annuel.

Les fonds de commerce et actifs corporels attachés à ces fonds font l'objet de tests de dépréciation par restaurant comme décrit au point 1-3 c). Sans avoir recours systématiquement à des évaluations confiées à des experts indépendants, le groupe retient pour la détermination de la valeur recouvrable de ces actifs, une valeur de marché en se référant aux multiples applicables au secteur. Le groupe estime que les valeurs de marché ainsi déterminées sont cohérentes car elles sont confirmées par des transactions récentes.

b) Marque

La marque "Léon de Bruxelles" n'est pas amortie car sa caractéristique est de percevoir des redevances de chaque restaurant en propre et le cas échéant des franchisés extérieurs au groupe. La marque se trouve donc être protégée par l'existence de ce contrat.

La marque est considérée par le groupe comme un actif autonome, générant des flux de trésorerie résultant des redevances encaissées des restaurants en propre et des franchisés. Ainsi, la valeur comptable de la "marque" est soumise à un test de dépréciation basé sur la détermination de la valeur financière, comme exposé au point 1-3 c).

Le groupe estime que les critères retenus pour la détermination de la valeur financière sont cohérents et prudents.

c) Dépréciations des immobilisations corporelles

Les actifs corporels font l'objet de tests de dépréciation par restaurant comme décrit au point 1-3 c). Le groupe retient pour la détermination de la valeur recouvrable de ces actifs, une valeur d'utilité, résultant de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie attendus. Si les hypothèses de croissance de chiffre d'affaires de l'ordre de 3.5 % ne se réalisaient pas, le groupe ne constaterait pas de dépréciations complémentaires sur ces actifs. Le groupe précise que les estimations de cash flow retenues pour déterminer les valeurs d'utilités sont réalisées en impliquant les directions opérationnelles et fonctionnelles dans un travail de préparation engagé au cours du dernier trimestre de chaque année pour l'élaboration du budget de l'exercice suivant. De plus, le taux d'actualisation retenu, soit 8,5 %, inclut une prime de risque de l'ordre de 4% et le taux de croissance à l'infini est de 1.5%. Si le groupe avait retenu un taux d'actualisation de 10%, il n'y aurait pas d'effets sur le montant des dépréciations existantes.

Note 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31-déc-06	Variation de Périmètre	AcquisitionsDotations	Cessions Sorties Reprises	Autres mouvements	31-déc-07
Valeurs brutes	59 897	8	7 419 (1)	(5 628) (2)	-46	61 650
Terrains	6 331		627	-559		6 399
Terrains et constructions en cours	460				-460	
Constructions	16 090		681		(2 024)	14 747
Agencements des constructions	13 888		340	(4 078)	2567	12 717
Matériel et outillage	11 689	8	1 562	-628	100	12 731
Autres immobilisations corporelles	10 762	0	3 634	-364	312	14 344
Immobilisations en cours	677		575		-540	712
Amortissements	25 937		3 874	(2 595)	226	27 442
Constructions	3 536		633	-863	439	3 745
Agencements des constructions	9 328		703	-824	-619	8 589
Matériel et outillage	7 610		1 176	-602	238	8 422
Autres immobilisations corporelles	5 463		1 361	-306	168	6 686
Dépréciations	4 907		208	(3 909)	-225	981
Constructions	3 558		-67	(2 936)	112	668
Agencements des constructions	1 030			-870	-160	0
Matériel et outillage	233			-77	-156	0
Autres immobilisations corporelles	51		275	-26	-25	275
Immobilisations corporelles en cours	35				4	39
Amortissements - Dépréciations	30 844		4 082	(6 504)	1	28 423
Valeurs nettes comptables	29 053	8	3 338	876	-47	33 227(3)
Terrains	6 331		627	-559		6 399
Terrains et constructions en cours	460				-460	
Constructions	8 996		114	3 799	(2 575)	10 334
Agencements des constructions	3 530		-363	(2 384)	3 346	4 128
Matériel et outillage	3 846	8	386	52	17	4 309
Autres immobilisations corporelles	5 248	0	1 998	-32	169	7 383
Immobilisations corporelles en cours	642		575		-544	673

(1) Les augmentations de l'exercice sont pour l'essentiel :

- Travaux d'agencement des sites de Villeparisis, Villenave d'Ornon, Servon, Saint Etienne et Thillois représentant un montant de 1,5 M€.
- Construction et agencement du site d'Evry Lisses pour un montant de 1,2 M€, ouverture en juillet 2007.
- Rénovation des restaurants de Bastille (Paris) 0.5 M€ et de République (Paris) 1 M€, qui ont fait l'objet d'une fermeture d'une durée de 4 semaines pendant la réalisation des travaux. Rénovation du restaurant de Rosny courant juillet 2007 pour un coût de 0.4 M€.
- Le reste des investissements correspond aux renouvellements nécessaires au bon fonctionnement de nos restaurants.

(2) En 2007, cession des actifs immobiliers de Caen et Noyelles Godault pour une valeur brute de 2.3 M€.

(3) Les cessions à Ciloger intervenues entre le 31 décembre 2007 et l'arrêté des comptes par le Directoire ont été classées au bilan en actifs destinés à la vente.

Montant des biens inscrits dans les immobilisations qui font l'objet d'un contrat de location financement

	31-déc-06	Variation de périmètre	Acquisition Dotations	Cessions Sorties Reprises	Autres mouvements	31-déc-07
Valeurs brutes	17 311		1 314	-14	1	18 613
Terrains	4 037		517			4 554
Terrains et constructions en cours	460				-460	
Constructions	8 705		681		460	9 845
Agencements des constructions	323		-20			303
Matériel et outillage	2 943		22			2 965
Autres immobilisations corporelles	844		115	-14	1	946
Amortissements	4 625		854	8	-120	5 368
Constructions	1 542		557		-120	1 979
Agencements des constructions	1		15			16
Matériel et outillage	2 823		100			2 924
Autres immobilisations corporelles	258		182	8	0	448
Dépréciations	633		0	-85	120	668
Constructions	585		0	-37	120	668
Matériel et outillage	48			-48		0
Valeurs nettes	12 053		460	63	1	12 577
Terrains	4 037		517			4 554
Terrains et constructions en cours	460				-460	
Constructions	6 577		124	37	460	7 198
Agencements des constructions	322		-35			287
Matériel et outillage	72		-78	48		41
Autres immobilisations corporelles	585		-67	-22	1	497

Note 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31-déc.-06	Variation de périmètre	Acquisitions - dotations	Cessions - sorties - reprises	Autres mouvements	31 Déc-07
Valeurs brutes	26 551	413	122	-613	15(3)	26 488
Ecart d'acquisition		19				19
Marque	4 506 (1)	(1)				4 506
Autres droits similaires et logiciels	995		52	-1	0	1 045
Fonds de commerce	20 946	393		-610		20 729
- Fonds de commerce	20 895	393 (2)		-610		20 678
- Licences IV	51					51
Autres natures	8		70	-2	15	92
Immobilisations incorporelles en cours	96					96
Amortissements	963		44		-3	1 004
Marque						
Autres droits similaires et logiciels	961		34		-1	994
Fonds de commerce						
- Fonds de commerce						
- Licences IV						
Autres natures	2		10		-2	10
Immobilisations incorporelles en cours						
Dépréciations	1 615		560	(494)		1 681
Ecart d'acquisition						
Marque	68					68
Autres droits similaires et logiciels						
Fonds de commerce	1 451		560	-494		1 517
- Fonds de commerce	1 451		560	-494		1 517
- Licences IV						
Autres natures						
Immobilisations incorporelles en cours	96					96
Amortissements - Dépréciations	2 578		603	-494	-3	2 685
Valeurs nettes comptables	23 972	413	(482)	-119	18	23 803
Ecart d'acquisition		19				19
Marque	4 438					4 438
Autres droits similaires et logiciels	33		18	-1	1	51
Fonds de commerce	19 495	393	-560	-116		19 212
- Fonds de commerce	19 444	393	-560	-116		19 161
- Licences IV	51					51
Autres natures	7		60	-1	17	83
Immobilisations incorporelles en cours						

(1) La valeur comptable de la Marque Léon De Bruxelles, s'élève à 4 M€.

Sa valeur financière ne met pas en évidence de moins value latente.

La valeur comptable de la marque à l'international est de 0,45 M€.

(2) La variation de périmètre correspond à l'acquisition au 1er mai 2007 du restaurant d'Essey les Nancy.

(3) En 2007, cession du fonds de commerce de Gobelins.

Note 4 - TESTS DE DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Comme il est précisé dans les notes 1-3 c) et 1-4 c), les tests de dépréciation ont été effectués pour l'année 2007. Ils ont pour conséquences la reprise des provisions des sites de Bobigny, Isle Adam, Mareuil, Pierrefitte et Vélizy au vu de la progression de leurs perspectives de résultats, pour un montant de 1,7 M€ reparti ainsi : sur construction 1M € sur matériel et outillage 0.3 M € sur autres immobilisations 0.4 M €.

Par ailleurs les sites de Saint Etienne et Villenave d'Ornon ont fait l'objet d'une dotation pour 0.8 M € dont 0.6 M € sur fonds de commerce.

Note 5 - TESTS DE DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur comptable de la marque Léon de Bruxelles, représentée par le contrat de master franchise, est confirmée Comme il est précisé dans les notes 1-3b) et 1-a) et b), les tests de dépréciation ont été effectués pour l'année 2007. La provision de 1M € sur le site de Clichy est maintenue : les résultats du restaurant sont en progression mais pas suffisamment eu égard du niveau des investissements nécessaires

Note 6 - PRETS ET CREANCES

	31-déc-07	31-déc-06
Prêts (1)	624	600
Créances	1 645	1 556
Autres	6	44
Total des valeurs brutes	2 275	2 200
Dépréciations	-75	-75
Valeurs nettes	2 200	2 125

(1) Ce montant correspond au solde des prix de cessions des actifs immobilisés de Caen et Noyelles Godault et du fonds de commerce de Gobelins.

Note 7 - IMPOTS DIFFERES

	31-déc-06	Imputé au compte de résultat	31-déc-07
Sur activation des déficits fiscaux	238	-187	51
à + d'un an	138	-138	0
à - d'un an	100	-49	51
Sur différence temporaire fiscale	1697	-744	954
à + d'un an	1344	-730	614
à - d'un an	354	-14	340
Sur crédits-bails	-569	-62	-631
Sur dépréciations des actifs	0	-323	-323
Sur fonds de commerce	0	-100	-100
Sur actualisation des dettes RJ	-72	21	-51
Total	1 295	-1 072	-115

Note 8 – STOCKS

	31-déc-07	31-déc-06
Matières premières et autres approvisionnements	454	497
Marchandises	0	5
Total	454	502

Voir note 1-3 e)

Note 9 -AUTRES DEBITEURS NETS

	31-déc-07			31-déc-06		
	Montant par nature	Ventilation par échéance		Montant par nature	Ventilation par échéance	
		à moins d'un an	à cinq ans au plus		à moins d'un an	à cinq ans au plus
Clients	1 655	1 655	-	1 409	1 409	-
Provisions pour dépréciation	-304	-304	-	-224	-224	-
Créances clients nettes	1 352	1 352	-	1 185	1 185	-
Avances fournisseurs	289	289	-	113	113	-
Avoirs à recevoir des fournisseurs	33	33	-	12	12	-
T V A	1 008	1 008	-	594	594	-
Avances au personnel	31	31	-	30	30	-
Autres débiteurs	538	538	-	411	411	-
Provisions pour dépréciation	-239	-239	-	-243	-243	-
Autres débiteurs nets	298	298	-	168	168	-
Charges constatées d'avance	1 043	1 043	-	611	611	-
Total	4 054	4 054	-	2 713	2 713	-

Voir note 1-3 f)

Note 10- TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31-déc-07	31-déc-06
Valeurs mobilières de placement (1)	7 119	7 076
Valeurs à l'encaissement et disponibilités	2 363	1 707
Total Trésorerie active	9 482	8 783
Découverts bancaires	-7	-14
Trésorerie nette	9 475	8 769

Voir note 1-3 g)

(1) Caractéristiques des valeurs mobilières de placements :

Bons moyen terme négociables BNTM pour une valeur de 2.5 M€

Obligation assimilable du Trésor IPMT pour une valeur de 0.5 M€

Sogemoneplus sicav de trésorerie pour une valeur de 0.4 M€

Sgam sicav de trésorerie pour une valeur de 1 M€

OPCVM MoneJ pour une valeur de 1 M€

DCP monétaires Pro-Fédéral liquidité C pour une valeur de 1,7 M€

Note 11- CARACTERISTIQUES DES CONTRATS DE STOCK OPTIONS

Les caractéristiques sont les suivantes :

- contrat d'options de souscription d'actions en date du 24 janvier 2003
 - nombre d'options attribuées : 6.200.000
 - date d'exercice :
 - 50 % des options exerçables au plus tard le 15 décembre 2004 (1) : 3.100.000
 - 25 % des options à compter du 24 janvier 2006 (2) : 1.550.000
 - 25 % des options à compter du 24 janvier 2007 : (3) 1.550.000
 - prix d'exercice de l'option : 0,076

- **contrat d'options de souscription d'actions en date du 29 octobre 2003**
 - nombre d'options attribuées 1.500.000
 - date d'exercice à partir du 29 octobre 2007
 - prix d'exercice de l'option 0,335 €

Voir tableau de variation des capitaux propres et notes 1-3 r)

(1) La totalité des options a été exercée en décembre 2004.

(2) La totalité des options, soit 1.550.000, a été exercée en 2006. Cette opération s'est traduite par une augmentation de capital de 78 K€ et corrélativement par une prime d'émission de 40 K€.

(3) La totalité des options, soit 1.550.000, a été exercée en 2007. Cette opération s'est traduite par une augmentation de capital de 78 K€ et corrélativement par une prime d'émission de 40 K€.

Depuis le regroupement d'actions intervenu en septembre 2007 (voir note 6) 20 options de souscription d'action donnent droit à souscrire 1 action.

Note 12 - VALORISATION DES OPTIONS

Date d'exercéabilité		Nombre d'options		Valorisation des options		
⊖ contrat d'options de souscription d'actions en date du 24 janvier 2003						
Année	Répartition des options		Valeur de l'option	Impact moyen de la mortalité	Montant correspondant	
31-déc-03	355 208	355 208	(1)	0.08785	95.90%	30
31-déc-04	387 500	387 500		0.08785	95.90%	33
31-déc-05	387 500	387 500		0.08785	95.90%	33
31-déc-06	387 500	387 500		0.08785	95.90%	33
31-déc-07	32 292	32 292		0.08785	95.90%	3
	1 550 000	1 550 000				132
⊖ contrat d'options de souscription d'actions en date du 29 octobre 2003						
31-déc-03	62 500	62 500	(2)	0.22612	97.10%	14
31-déc-04	375 000	375 000		0.22612	97.10%	82
31-déc-05	375 000	375 000		0.22612	97.10%	82
31-déc-06	375 000	375 000		0.22612	97.10%	82
31-déc-07	312 500	312 500		0.22612	97.10%	69
	1 500 000	1 500 000				329
⊖ Cumul des 2 plans d'options hors charges sociales						
31-déc-03						44
31-déc-04						115
31-déc-05						115
31-déc-06						115
31-déc-07						71
						461
⊖ Cumul des 2 plans d'options charges sociales incluses						
31-déc-03						61
31-déc-04						161
31-déc-05						161
31-déc-06						161
31-déc-07						100
						644

(1) A la date de mise en place du 1er plan, le cours de l'action était de 0,09 €. La volatilité en base annuelle au 24 janvier 2003 ressortait à 137,6 %. Le taux de rendement des OAT à cette époque était de 4,2 %. La valeur de l'option à 10 ans ressort donc à 0,08785 € soit 97,6 % du prix de l'action.

(2) A la date de mise en place du 1er plan, le cours de l'action était de 0,34 €. La volatilité en base annuelle au 29 octobre 2003 ressortait à 137,6 %. Le taux de rendement des OAT à cette époque était de 4,4%. La valeur de l'option à 10 ans ressort donc à 0,22612 € soit 66,5% du prix de l'action.

Note 13-1- EMPRUNTS PORTANTS INTERETS

	Capital restant dû au 31-déc-06	Autres mouvements	Augmentation	Diminution	Capital restant dû au 31-déc-07
Emprunts - Obligataires n'ayant pas opté pour la conversion	5 835				5 835
Taux fixes	8 391	-8	844	2 119	7 106
Crédit-bail mobilier	422		27	177	272
Crédit-bail immobilier	1 918	-5		243	1 670
Emprunts	5 935	-3	817	1 699	5 050
Autres emprunts	116				116
Taux variables	8 297	1	375	400	8 273
Emprunts	1 066	1		400	667
Crédit-bail immobilier	7 231		375		7 607
Total non courant	22 523	-7	1 085	2 519	21 214
Découverts bancaires et mobilisations de créances	14	0	28		42
Taux fixes	1 912	16	2 217	2 151	1 994
Crédit-bail mobilier	185		71	27	229
Crédit-bail immobilier	266	16	243	282	243
Emprunts	1 461	0	1 903	1 842	1 522
Taux variables	991	-14	1 197	994	1 181
Emprunts	402	-2	400	400	400
Crédit-bail immobilier	589	-12	797	594	781
Total courant	2 903	2	3 414	3 145	3 175

Note 13 -2- ECHEANCIER DES EMPRUNTS PORTANTS INTERETS

	Capital restant dû au 31 Déc-07	Capital restant dû au 31 Déc-06
COURANT		
Emprunts à taux fixes	1 994	1 912
Crédit-bail mobilier	229	185
Crédit-bail immobilier	243	266
Emprunts	1 522	1 461
Emprunts à taux variables	1 181	991
Emprunts	400	402
Crédit-bail immobilier	781	589
Total courant	3 175	2 903
NON COURANT		
< à 5 ans		
Emprunts - Obligataires n'ayant pas opté pour la conversion	3 886	2 916
Emprunts à taux fixes	6 292	6 862
Crédit-bail mobilier	272	422
Crédit-bail immobilier	1 669	1 918
Emprunts	4 351	4 522
Emprunts à taux variables	3 517	3 508
Emprunts	666	1 066
Crédit-bail immobilier	2 851	2 442
Total < à 5 ans	13 695	13 286
>à 5 ans		
Emprunts - Obligataires n'ayant pas opté pour la conversion	1 943	2 916
Emprunts à taux fixes	814	1 529
Emprunts	698	1 413
Crédit-bail immobilier		
Autres emprunts	116	116
Emprunts à taux variables	4 762	4 791
Crédit-bail immobilier	4 762	4 791
Total > à 5 ans	7 519	9 236
Total non courant	21 214	22 522

Note 14- CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

Nombres d'obligations émises	295 111
Obligations converties en actions en 1999	498
Obligations converties en actions en 2001	4
Obligations converties en actions en 2002	206 712
Nombre d'obligations au 31 décembre 2007	87 897
Prix d'émission	66.32 €
Durée de l'emprunt	12 ans
Modalités de remboursement	à partir de 2009 avec paiement échelonné de 2009 à 2014
Intérêts annuels	0.1%

Note 15- PROVISIONS

	31-déc-06	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	31-déc-07
Provisions non courantes	579		-211	-175	-6	187
Provisions pour abandon de projets	377		-211	-166		
Autres provisions	109			-8	-6	95
Avantages au personnel	93			-1		92
Provisions courantes	178	25	-50	-2	6	157
Provisions pour litiges prud'homaux	156	25	-50	-2	6	135
Autres risques	22					22
Provisions sur actifs courants	466	101	-2	-22		543

Voir note 1-3 k), l) et 16.

Les provisions non courantes n'ont pas fait l'objet d'une actualisation car la direction du groupe estime qu'elles ne présentent pas un caractère significatif.

Les litiges prud'homaux sont représentés par de nombreux litiges peu significatifs individuellement avec d'anciens salariés.

Le litige pour abandon de projet s'est soldé en 2007.

Note 16 - PROVISIONS EN MATIERE DE RETRAITE

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :	
- âge de départ à la retraite	60 ans pour les non cadres et 62 ans pour les cadres
- évolution des salaires	3%
- taux de charges patronales	les taux retenus sont ceux observés dans chacune des sociétés du Groupe en distinguant les personnels affectés au siège, de ceux affectés à la cuisine et de ceux affectés à la salle
- taux d'actualisation	5,25%
- convention collective	Hôtel Café Restaurant
- rotation du personnel	en fonction du nombre de départs annuels
- autres informations	aucune prestation n'a été payée au cours de l'année 2007

Note 17 - AUTRES DETTES

	31-déc-07		31-déc-06	
	Autres dettes non courantes	Autres dettes courantes	Autres dettes non courantes	Autres dettes courantes
Dettes financières diverses				8
Mobilisations créance de carry back à moins d'un an			1 999	
Dettes sur investissements				
Autres dettes	912	1 009	1 141	646
Chirographaires	912	218		
à plus d'un an	230	218	1 141	208
à cinq ans au plus	682		218	
à plus cinq ans			923	
Comptes courants		220		
Autres natures		571		438
Total autres dettes	912	1 009	3 140	654

Note 18- FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCIERS

	31-déc-07	31-déc-06
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 614	6 665
Personnel et comptes rattachés	4 802	4749
Participation des salariés	461	332
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 991	3 105
Etat et autres collectivités	1 967	1 109
Produits constatés d'avance	6	1 069
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	659	6
Total	18 500	17 034

Note 19 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS RECUS

ENGAGEMENTS RECUS

Caution de la société Heineken sur emprunts contractés auprès du Crédit Industriel Alsace Lorraine à hauteur de 2 M€, dans le cadre du financement de l'acquisition de la société Gari's, restaurant des Champs Elysées.

ENGAGEMENTS HORS BILAN EN MATIERE DE LOCATIONS FINANCIERES

	Terrains	Constructions	Total
Valeurs des biens	1 073	4 181	5 254
Cumul redevances exercices précédents	744	2 919	3 663
Redevances de l'exercice	87	331	418
Amortissements exercices précédents	-	2 066	2 066
Amortissements de l'exercice	-	279	279
Redevances restant à payer	397	1 483	1 880
à - d'1 an	90	337	428
de 1 à 5 ans	273	1 019	1 292
à + de 5 ans	34	126	160
Prix d'achat optionnel	1 073	1 213	2 286

Note 20 - ENGAGEMENTS HORS BILAN-NANTISSEMENTS D'ACTIFS

Type de nantissement	Date de départ du nantissement	Date de fin du nantissement	Montant de l'actif nanti (a)	Total du poste de bilan (b)	% (a)/(b)	Total des dettes au bilan
Sur fonds de commerce	01-mars-02	01-mars-14	18 130	19 161	92%	4 043
Sur actifs corporels attachés aux fonds de commerce	01-mars-02	01-mars-14	3 869	11 428	34%	1 826
Total			21 999	30 589	74%	5 869

Il n'existe aucun autre engagement hors bilan

Note 21- AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Energie	-1 373	-1 324	-1 116
Eau	-314	-298	-238
Petit équipement et outillage	-642	-685	-627
Consommables et entretien	-761	-786	-540
Autres achats	-207	-194	-185
Blanchisserie	-823	-828	-722
Locations immobilières	-4 720	-4 316	-3 876
Locations mobilières	-217	-205	-183
Entretien	-810	-793	-717
Maintenance	-713	-622	-569
Assurances	-223	-228	-233
Honoraires	-1 138	-907	-792
Publicité	-2 216	-1 840	-1 865
Cadeaux	-255	-450	-355
Transports	-343	-266	-182
Services bancaires	-785	-735	-557
Autres charges externes	-1 244	-1 159	-859
Jetons de présence	-80	-80	-67
Autres charges	-86	-112	-110
Taxes assises sur les salaires	-600	-657	-528
Taxe professionnelle	-724	-670	-569
Taxes locales	-206	-207	-199
Autres taxes	-355	-326	-183
Charges de restructuration	0	-47	-155
Autres natures	-120	-70	-107
Total	-18 955	-17 807	-15 534

Note 22 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Résultat net de cession (1)	3 342	806	
Prix de cession	3 673	2 000	
Valeur nette comptable des actifs cédés	(3 686)	-2 181	
Dépréciation des actifs	3 355	987	
Profits sur créances chirographaires			513
TOTAL	3 342	806	513

(1) Les plus values de cession des murs de Caen (0.7M€) et Noyelles-Godault (0.9M€).
 La plus value de cession du fonds de commerce de Gobelins (0.5M€),
 La reprise de provision des dépréciations relatives aux sites qui seront cédés à Ciloger en 2008 pour 1 M€,
 La reprise nette de provision pour la clôture du litige Deniau (0.2M€).

Note 23 - CHARGES FINANCIERES

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Découverts bancaires	-87	-69	-16
Intérêts sur mobilisation créance carry back	-76	-81	
Charges d'intérêts sur emprunts	-351	-278	-274
Intérêts sur emprunts obligataires	-5	-5	-5
Frais financiers crédits-bails immobiliers	-472	-391	-313
Frais financiers crédits-bails mobiliers	-23	-25	-8
Charges financières décaissées	(1 014)	-849	-616
Créances actualisées		40	40
Dettes actualisées	-62	-71	-288
Charges financières actualisées	-62	-31	-248

Note 24- IMPOTS SUR LES RESULTATS

	31-déc.-07	31-déc.-06	31-déc.-05
Taux d'impôt théorique	33.33%	33.33%	33.83%
Résultat avant impôt	8 205	4 942	4 101
Impôt théorique	-2 735	-1 647	-1 387
Différences permanentes sur retraitement de consolidation	-75	-91	-79
Différences temporelles - fiscalité sociale	0	-18	-6
Différences permanentes - fiscalité sociale	-24	95	112
Effets des variations du taux d'impôt		5	-9
Impôt réel	-2 834	-1 656	-1 370
Impôt courant	-1 525	-912	-163
Impôt différé	-1 309	-744	-1 207
Total des charges d'impôt	-2 834	-1 656	-1 370

Voir note 6

Note 25 -INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les rémunérations nettes versées aux membres du Directoire et au Président du conseil de surveillance s'élèvent à 574 K€.

Note 26-PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	Siège social	N° SIREN	% d'intérêts et de contrôle	Méthode de consolidation
Léon De Bruxelles SA * - Siège Social				
	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	353 559 131	100,00%	société mère
Maison de la bastille SAS *	3, boulevard Beaumarchais 75004 Paris	722 038 254	99,92%	Globale
Société de Restauration Montparnasse SAS *	82 bis, boulevard du Montparnasse 75014 Paris	317 119 378	99,93%	Globale
Société de restauration et d'alimentation SAS *	8, place de Clichy 75009 Paris	662 014 976	99,99%	Globale
SE2C SAS *	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	344 034 418	99,84%	Globale
Resto Les Halles SNC *	120, rue Rambuteau 75001 Paris	395 303 878	100,00%	Globale
Resto Italiens SNC *	30, boulevard des Italiens 75009 Paris	395 291 172	100,00%	Globale
Resto Saint-Germain SNC *	131, boulevard Saint Germain 75006 Paris	395 241 797	100,00%	Globale
Resto Bezons SNC *	Esplanade Charles De Gaulle 95870 Bezons	400 433 116	100,00%	Globale
Resto Monthléry SNC *	113, rue d'Orléans 91310 Monthléry	400 433 256	100,00%	Globale
Resto Pierrefitte SNC *	106, boulevard Jean Mermoz 93380 Pierrefitte	408 258 572	100,00%	Globale
Resto Rosny SNC *	32, rue Jules Ferry 93110 Rosny-sous-Bois	408 258 473	99,99%	Globale
LDB développement International SARL *				
	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	410 234 827	100,00%	Globale
Resto Belle Epine SNC *	Centre commercial Belle Epine 94320 Thiais	412 272 759	100,00%	Globale
Resto Bonneuil SNC *	9, avenue des marguerites 94380 Bonneuil sur Marne	411 488 620	100,00%	Globale
Resto Eragny SNC *	1, rue des Erables 95160 Eragny	411 777 337	100,00%	Globale
Société Parisienne de restauration "SAS"				
	95, boulevard Gouvion Saint Cyr 75017 Paris	318 022 118	99,92%	Globale
232 SCI	232, boulevard Péreire 75017 Paris	307 787 622	100,00%	Globale
Resto Trappes SNC *	Route nationale n° 10 78 190 Trappes	413 695 172	100,00%	Globale
Resto Tours SNC *	7, rue Thomas Edison 37 170 Chambray Les Tours	414 592 188	100,00%	Globale
Resto Villiers SNC *	12, boulevard de Friederg 94 350 Villiers sur Marne	414 588 723	100,00%	Globale
Resto Convention SNC *	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	414 614 628	100,00%	Globale
Resto Vélizy SNC *	31, avenue de l'europe 78 140 Vélizy Villacoublay	413 491 812	100,00%	Globale
Resto L'isle Adam SNC *	Nationale 322 95 290 Isle Adam	414 655 670	100,00%	Globale
Resto Gobelins SNC *	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	414 917 609	100,00%	Globale
Resto Melun SNC *	Vert Saint Denis 77 240 Vert-Saint-Denis	418 459 954	100,00%	Globale
Resto Vandoeuvre SNC *	Rue d'Albertville 54 500 Vandoeuvre Les Nancy	419 334 099	100,00%	Globale
Resto Aulnay SNC *	Centre commercial Parinor 93 600 Aulnay Sous Bois	419 952 841	100,00%	Globale
Resto Caen SNC *	RN 13, lotissement de l'étoile 14 120 Mondeville	420 760 407	100,00%	Globale
Resto Bobigny SNC *	227, rue de Stalingrad zac de la vache à l'aise 93 000 Bobigny	420 871 055	100,00%	Globale
Resto Noyelles Godault SNC *	Parc d'activités du pevelois - avenue de la république 62 950 Noyelles Godault	421 804 816	100,00%	Globale
Resto Viry SNC *	Avenue Marmot RN 445 91 178 Viry Chatillon	421 354 424	100,00%	Globale
Resto Mareuil SNC *	La haute borne 77 100 Mareuil Les Meaux	422 039 792	100,00%	Globale
Resto Montpellier SNC *	Esplanade de l'Europe-rue du piree 34 000 Montpellier	422 650 119	100,00%	Globale
Resto Wasquehal SNC *	Lieudit "Le Grand Cottignies" Lot. l'écluse 59 290 Wasquehal	422 039 677	100,00%	Globale
Resto Pessac SNC *	4 bis, Avenue Antoine Becquerel 33 600 Pessac	423 436 922	100,00%	Globale
Resto Dunkerque SNC *	Pôle Marine, rue des fusillés Marins 59 140 Dunkerque	424 420 875	100,00%	Globale
Resto Clermont-Ferrand SNC *	93, Bd Gustave Flaubert 63 100 Clermont-Ferrand	424 254 738	100,00%	Globale
Société des restaurants GARI'S SA *	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	652 039 363	100,00%	Globale
Ecole Léon SAS *	5, rue de Chartres 92200 Neuilly Sur Seine	489 287 813	100,00%	Globale
Resto Essey les Nancy SNC	Les Tarbes - 54 270 Essey Les Nancy	478 811 698	100,00%	Globale

* Sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale en 2007

Note 27 -EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Comme indiqué dans les faits marquants, la société Léon de Bruxelles a annoncé en 2007 la signature d'un accord pour la vente d'une partie significative de son patrimoine immobilier avec CILOGER, société de gestion de SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier). Début 2008, a eu lieu la cession des actifs immobiliers de la SNC Viry, la SNC Bobigny et de la SAS Parisienne de Restauration "SPR".

Le 20 mars 2008, OFI Private Equity Capital, Jean-Louis Detry et Michel Morin s'associent pour accompagner Léon de Bruxelles dans une nouvelle phase de développement.

Suite à l'acquisition d'un bloc de 38,13%, OFI Private Equity Capital lancerait une OPA amicale au prix de 10,9 euros par action (coupon attaché).

Après réception d'une offre d'OFI Private Equity Capital, Jean-Louis Detry et Michel Morin ont accepté ce jour d'ouvrir des négociations exclusives avec OFI Private Equity Capital en vue de céder leur participation de 26,70% dans le capital de Léon de Bruxelles au profit de la holding de reprise contrôlée majoritairement par OFI Private Equity Capital. Le bloc de 22,52% détenu par Jean-Louis Detry et celui de 4,18% détenu par Michel Morin seront cédés au prix de 10,9 euros par action.

Dans un second temps, Michel Morin réinvestirait la plus grande partie de ses actions dans le capital de la holding de reprise de Léon de Bruxelles, aux côtés des membres du Directoire et de Jean-Louis Detry.

En parallèle, OFI Private Equity Capital a également ouvert une négociation exclusive avec la société Pléiade Investissement en vue de l'acquisition de sa participation de 11,43% dans le capital de Léon de Bruxelles au prix identique de 10,9 euros par action.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2007)

Aux Actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société LEON DE BRUXELLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des actifs immobilisés incorporels et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs corporels, selon les modalités décrites dans la note 1-3-c) aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1-3-c), 1-4, 2 et 3 donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois, le 24 avril 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Gerard Morin

Alain TAINÉ

26.2 Etats financiers LEON DE BRUXELLES SA

BILAN ACTIF

(en milliers d'euro)	Note	Exercice 2007			Exercice 2006	Exercice 2005
		BRUT	AMORT. ET PROVISIONS	NET	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE						
. Immobilisations incorporelles (marque et droits assimilés)	2 - 3	4 760	567	4 194	4 024	4 018
. Immobilisations corporelles	2 - 3	1 895	844	1 051	1 042	788
. Immobilisations financières						
Participations	2 - 3 - 12 - 21	16 284	1 623	14 661	14 597	14 590
Créances rattachées à des participations	2 - 3 - 4 - 11 - 12	35 086	17 745	17 340	14 859	11 747
Autres immobilisations financières	2 - 4	97		97	83	71
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		58 122	20 779	37 343	34 605	31 214
ACTIF CIRCULANT						
. Stocks et en cours (marchandises)	5	15		15	21	76
. Clients et comptes rattachés	4 - 12	1 491	1	1 489	1 529	386
. Autres créances	4 - 12 - 13	1 335		1 335	2 756	2 499
. Valeurs mobilières de placement	5	3 934		3 934	6 573	5 518
. Disponibilités		769		769	36	26
. Charges constatées d'avance	4 - 13	144		144	75	59
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		7 688	1	7 687	10 990	8 565
. Charges à répartir						
TOTAL DE L'ACTIF		65 810	20 780	45 030	45 595	39 778

"Les notes 1 à 21 font partie intégrante des comptes sociaux".

BILAN PASSIF

(en milliers d'euro)	Note	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	7	5 956	5 878	5 808
Primes de conversion et d'émission		11 942	12 787	12 747
Réserve légale		497	425	425
Réserves réglementées				
Autres réserves		141	141	357
Report à nouveau		0	-1 066	-2 468
Résultat de l'exercice		2 045	1 444	1 402
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7	20 581	19 609	18 272
Provisions réglementées		3		
Provisions pour risques	9	375	752	818
Provisions pour charges	9	67	67	95
Provisions pour impôt intégration fiscale	9	2 025	1 718	1 220
TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES		2 471	2 537	2 133
DETTES				
<i>. Emprunts et dettes financières</i>				
Emprunts obligataires convertibles	11	116	116	116
Autres emprunts obligataires	10 - 11 - 13	5 835	5 834	5 832
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 - 13	1 022	3 405	2 171
Emprunts et dettes financières divers	11 - 12 - 13	10 796	9 930	7 836
<i>. Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	11 - 12 - 13	1 552	1 061	948
<i>. Dettes fiscales et sociales</i>	11 - 13	2 074	2 748	1 723
<i>. Autres dettes</i>	11 - 12	583	353	747
TOTAL DETTES		21 977	23 447	19 372
COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES		1	2	1
TOTAL DU PASSIF		45 030	45 595	39 778

"Les notes 1 à 21 font partie intégrante des comptes sociaux".

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euro)	Note	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Chiffre d'affaires	14	10 434	9 590	6 906
Autres produits d'exploitation		752	1 342	1 218
Produits d'exploitation		11 186	10 932	8 124
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements		330	353	106
Variation de stocks de matières premières		6	57	-77
Autres achats et charges externes		4 472	4 478	4 006
Impôts, Taxes et versements assimilés		224	168	142
Salaires et traitements	15 - 16	3 169	2 980	2 429
Charges sociales		1 306	1 188	1 078
Dotation aux amortissements	3	266	217	122
Dotations aux provisions		1		
Autres charges		189	179	170
Charges d'exploitation		9 963	9 620	7 976
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 223	1 312	148
PRODUITS FINANCIERS				
Reprises aux amortissements et provisions	3 - 9	1 088	2 899	4 619
Produits financiers des participations				
Autres intérêts et produits assimilés	17	2 192	1 431	1 316
Total PRODUITS FINANCIERS		3 280	4 330	5 935
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et provisions	3	644	2 756	4 360
Intérêts et charges assimilés	17	988	703	304
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières				
Quote part de perte de SNC				
Total CHARGES FINANCIERES		1 632	3 459	4 664
RESULTAT FINANCIER		1 648	871	1 271
RESULTAT COURANT		2 872	2 183	1 419
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opération de gestion		0		151
Produits exceptionnels sur opération en capital			43	
Reprises exceptionnelles aux amort. et prov.	9	525	35	18
Total PRODUITS EXCEPTIONNELS		525	78	169
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		252	32	21
Charges exceptionnelles sur opération en capital			14	
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.	9	458	7	
Total CHARGES EXCEPTIONNELLES		710	53	21
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17	-185	25	148
Participation des salariés		-115	-76	
Impôts sur les bénéfices	19	-527	-688	-164
RESULTAT NET		2 045	1 444	1 402

"Les notes 1 à 21 font partie intégrante des comptes sociaux".

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX (En milliers d'euros au 31 décembre 2007 sauf nombre d'actions et données par action)

EVENEMENT SIGNIFICATIF

Acquisition le 1^{er} mai 2007 d'un ancien restaurant de la chaîne "Côte à Côte" pour un montant de 193K€. Cet établissement situé à Essey, a fait l'objet de travaux de transformation dès sa reprise.
Aucun chiffre d'affaires n'a été généré par l'exploitation de ce restaurant sous l'enseigne "Léon de Bruxelles" sur le 1^{er} semestre.

Note 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1-1- Principes

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément au PCG 99 et aux hypothèses de base ci-après :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définies par la loi française.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1-2- Méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément au PCG 99 et aux hypothèses de base ci-après :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définies par la loi française.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) Immobilisations incorporelles (voir notes 2 et 3)

Les immobilisations incorporelles sont constituées, pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine, des acquisitions de marque, des frais de dépôt de marque, de logiciels.

La marque "Léon de Bruxelles" n'est pas amortie car sa caractéristique est de percevoir des redevances de chaque restaurant en propre et des franchisés extérieurs au Groupe.

La valeur comptable de la marque est confirmée tous les ans grâce à la détermination de la valeur financière.

La valeur financière de la marque est obtenue par actualisation du revenu net attribuable à la marque pendant une certaine durée. Le revenu net de la marque est déterminé à partir de certaines données observables sur le marché, licences de marques ou redevances de franchises. Le taux d'actualisation a été apprécié en s'appuyant sur une étude qualitative de la marque (méthodologie Brand Force) qui a conduit à retenir une prime de risque spécifique pour la marque. La durée globale de la vie de la Marque et le découpage du temps en périodes ont été appréciés en conséquence des conclusions de l'étude qualitative de la marque.

Les autres immobilisations incorporelles (frais de dépôt de marque et logiciels) sont amorties sur une durée maximale de trois ans selon le mode linéaire.

b) Immobilisations corporelles

Les règlements du CRC n° 2002-10, sur l'amortissement et la dépréciation des actifs, n° 2003-07, sur la comptabilisation des actifs par composant et n° 2004-06, sur la définition des actifs, sont appliqués par la société depuis le 1^{er} janvier 2005.

De part, la nature des immobilisations corporelles détenues par la société, l'application de ces règlements n'a pas eu d'incidence significative.

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût historique. La valeur historique comprend toutes les dépenses directement imputables à l'acquisition, nécessaires pour mettre l'actif en état de remplir la fonction à laquelle il est destiné.

Ces immobilisations sont amorties sur la base du coût initial de l'actif déduction faite d'une valeur résiduelle.

L'amortissement est déterminé sur la base de la durée d'utilité estimée et est comptabilisé à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé.

L'amortissement a été calculé sur la durée d'utilisation estimée, sur une durée maximale de cinq années.

c) Immobilisations financières

Les immobilisations financières représentent les titres de participation, les créances rattachées à des participations ainsi que les dépôts et cautionnements.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute c'est à dire à leur coût d'acquisition, de souscription en numéraire, ou d'apport.

Les titres reçus en rémunération d'apports concernent les filiales Resto Les Halles SNC, Resto Italiens SNC et Resto Saint-Germain SNC.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire des titres de participation et des créances rattachées à des participations est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres et des perspectives de rentabilité à court et moyen terme.

d) Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO "premier entré, premier sorti".

Compte tenu de l'activité de la Société et de la nature des stocks, aucune provision pour dépréciation des stocks n'est comptabilisée.

e) Créances et dettes

- en euros

Les créances et les dettes sont évaluées pour valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non recouvrement qu'elles présentent.

- en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin de l'exercice.

Les différences résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en "écarts de conversion". Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Aucune opération en devises n'a été constatée sur cet exercice.

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées principalement de SICAV de trésorerie sont inscrites au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur liquidative est inférieure à la valeur d'achat, une provision est constituée à hauteur de la différence.

g) Intégration fiscale

L'option pour le régime du groupe conformément aux dispositions de l'article 223 A du Code Général des Impôts a été renouvelée en décembre 2000 et reconduite en décembre 2005. La durée d'application est de cinq années.

Le périmètre d'intégration comprend toutes les filiales dont le pourcentage de détention est au moins égal à 95 %.

Conformément à convention d'intégration fiscale en vigueur, les filiales de Léon de Bruxelles SA supportent une charge d'impôt sur les sociétés calculée sur leurs résultats individuels hors appartenance au groupe d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par la société mère en raison de l'intégration fiscale et en particulier celles imputables aux déficits des filiales bénéficient temporairement à Léon de Bruxelles SA. Lorsque des filiales déficitaires redeviennent bénéficiaires, les économies d'impôts liées à l'utilisation de leur déficits fiscaux leur sont restitués. Dans ce contexte, à la clôture, la société examine l'origine du profit d'intégration fiscale réalisé et constitue éventuellement une provision pour risque et charges destinée à couvrir le risque de restitution des déficits à ses filiales.

h) Indemnités de départ en retraite

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite, déterminées en fonction de leur ancienneté, ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une évaluation indiquée en engagements hors bilan.

i) Stock options

A la date d'exercice des options, la société Léon de Bruxelles enregistre les actions émises en augmentation de capital à hauteur des paiements reçus des salariés et des mandataires sociaux.

Note 2 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	31-déc.-06	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	31-déc.-07
. Immobilisations incorporelles				
Marque	3 983			3 983
- activité de gestion	3 983			3 983
Droit d'entrée Franchise	168			168
- activité de gestion	168			168
Logiciels	390	32		422
- activité de gestion	387	32		419
- activité de restauration	3			3
Autres natures	103	85		189
- activité de gestion	103	85		189
- activité de restauration				
	4 644	117		4 761
. Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages	413	42		455
- activité de gestion	43	18		61
- activité de restauration	370	24		394
Agencements divers	747	103		851
- activité de gestion	153	62		215
- activité de restauration	595	41		636
Matériel de bureau et informatique	114	79	-7	185
- activité de gestion	112	78	-7	182
- activité de restauration	3	1		3
Mobilier de bureau	250			250
- activité de gestion	245			245
- activité de restauration	5			5
Véhicules de tourisme	0			0
- activité de gestion	0			0
Immobilisations en cours	48	141	-36	153
- activité de gestion	48	141	-36	153
	1 572	365	-44	1 895
. Immobilisations financières				
Participations	16 066 (1)	218		16 284
Créances rattachées à des participations	33 203	3 147	-1 264	35 086
Prêts et autres immobilisations financières	82	13		95
Total valeurs brutes	55 568	3 860	-1 308	58 121

Voir notes 1-2 a), b) et c)

(1) Résulte de la souscription à 99 % dans le capital de la société SNC Resto Essey les Nancy.

Note 3 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	31-déc.-06	Amortissements		Provisions		31-déc.-07
		Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	
. Immobilisations incorporelles						
Marque						
- activité de gestion						
Droit d'entrée Franchise	168					168
- activité de gestion	168					168
Logiciels	356	33				389
- activité de gestion	354	32				387
- activité de restauration	2	1				3
Autres natures (immobilisations en cours et acomptes)	96	10				106
- activité de gestion	96	10				106
	620	43	0			663
. Immobilisations corporelles						
Installations techniques, matériels et outillages	78	73				151
- activité de gestion	46	39				85
- activité de restauration	32	34				66
Agencements divers	192	97				289
- activité de gestion	118	21				139
- activité de restauration	74	76				150
Matériel de bureau et informatique	101	39				139
- activité de gestion	100	38				138
- activité de restauration	1	1				1
Mobilier de bureau	161	14	-7			168
- activité de gestion	161	13	-7			167
- activité de restauration	0	1				1
Véhicules de tourisme	0					0
- activité de gestion	0					0
	531	223	-7			748
. Immobilisations financières						
Participations	1 469			154		1 623
Créances rattachées à des participations (1)*	18 344			489	-1 088	17 745
Autres immobilisations financières (1)*						
Total amortissements et provisions	20 965	266	-7	643	-1 088	20 779

Voir notes 1-2 a), b), c) et 2

* en résultat financier

(1) Provision déterminée à hauteur des situations négatives des filiales au 31 décembre 2007, pondérée en fonction des capacités de remboursements futurs.

Note 4 - ETAT DES CREANCES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
. Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations (1)	35 086	17 341	17 745
Autres immobilisations financières	97	22	75
. Créances de l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	1 491	1 491	
Personnel et comptes rattachés	4	4	
Etat et autres collectivités	474	474	
Avances et acomptes	114	114	
Débiteurs divers (2)	743	743	
. Charges constatées d'avance	144	144	
Total	38 153	20 333	17 820

Voir notes 1-2 e), 10 et 12

(1) concernent des avances financières à caractère permanent

(2) dont un montant de 708 K€ représente des ristournes fournisseurs à recevoir.

Note 5 - ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

	Evaluation au bilan	Evaluation au dernier prix d'achat du marché
. Marchandises	15	15
. Valeurs mobilières de placement	3 934	3 934

Les valeurs mobilières de placement sont composées de Sicav souscrites auprès de la Société Générale.

Le nombre détenu par la société au 31 décembre 2007 est de 199.

Voir notes 1-2 d) et f)

Note 6 - CAPITAL SOCIAL

	Nombre de titres au 31 décembre 2006	Création de titres en cours d'exercice	Réduction de titres de titres en cours d'exercice	Nombre de titres au 31 décembre 2007	Valeur nominale
Actions composant le capital social	117 565 362	5 955 768	-117 565 362	5 955 768	1,00

Les actions composant le capital social sont toutes ordinaires d'une même catégorie.

L'assemblée générale du 20 juin 2007 a statué le regroupement des actions de la société par attribution de 1 action nouvelle de 1 € nominal contre 20 actions anciennes de 0,05 € nominal à compter du 26 septembre 2007.

Voir événement significatif et note 7

Note 7- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	31-déc.-06	Augmentation	Diminution	31-déc.-07
Capital	5 878	78		5 956
Primes de conversion et diminution	12 787	40	-885	11 942
Réserve légale	425	72		497
Autres réserves	141			141
Report à nouveau	-1 066	1 066		0
Résultat de l'exercice	1 444		-1 444	0
Total	19 609	1 256	-2 329	18 536

Voir événements significatifs, notes 6 et 8

Note 8 - CARACTERISTIQUES DES CONTRATS DE STOCK OPTIONS

Les plans d'options de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2005 et 2006 respectivement en date du 24 janvier 2003 et du 29 octobre 2003 présentent les caractéristiques suivantes:

* contrat d'options de souscription d'actions en date du 24 janvier 2003

- nombre d'options attribuées	6.200.000
- nombre d'options exerçables au 31 décembre 2004	3.100.000
- date d'exercice :	
50 % des options exerçables à compter du 15 décembre 2004 (1)	3.100.000
25 % des options à compter du 24 janvier 2006 (2)	1.550.000
25 % des options à compter du 24 janvier 2007 (3)	1.550.000
- prix de l'option	0,076 €

* contrat d'options de souscription d'actions en date du 29 octobre 2003

- nombre d'options attribuées	1.500.000
- date d'exercice :	à partir du 29 octobre 2007
- prix de l'option	0,335 €

Voir notes 1-2 i) et 6

(1) La totalité des options a été exercée en décembre 2004.

(2) La totalité des options, soit 1.550.000, a été exercée en 2006. Cette opération s'est traduite par une augmentation de capital de 78 K€ et corrélativement par une prime d'émission de 40 K€

(3) La totalité des options, soit 1.550.000, a été exercée en 2006. Cette opération s'est traduite par une augmentation de capital de 78 K€ et corrélativement par une prime d'émission de 40 K€

Depuis le regroupement d'actions intervenu en septembre 2007 (voir note 6) 20 options de souscription d'action donnent droit à souscrire 1 action.

Note 9- TABLEAU DES PROVISIONS

	31-déc.-06	Augmentation	Diminution	31-déc.-07
Provision pour risques	752		-377	375
abandon de projets	377		-377	0
litiges prud'homaux	0			0
risque financier (1)	359			359
autres risques	16			16
Provision pour charges	67	0	0	67
autres provisions pour charges	67			67
Provision pour impôt (2)	1 718	407	-99	2 025

(1) en résultat financier

(2) Voir note 1-2 h)

Note 10- CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

Nombre d'obligations émises	295 111
Obligations converties en actions en 1999	498
Obligations converties en actions en 2001	4
Obligations converties en actions en 2002	206 712
Nombre d'obligations au 31 décembre 2007 avant regroupement	87 897
Prix d'émission	66,32 €
Durée de l'emprunt	12 ans
Modalités de remboursement	à partir de 2009 avec un paiement échelonné de 2009 à 2014
Intérêt annuel	0,1%

Note 11- ETAT DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A 1 plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	116	116		
Emprunts - obligataires n'ayant pas opté pour la conversion (1)	5 835	3	3 889	1 943
Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit				
à 2 ans maximum à l'origine	48	48		
à plus de 2 ans à l'origine	974	279	695	
Fournisseurs	1 496	1 496		
Effets à payer	-			
Personnel et comptes rattachés	853	853		
Participation des salariés	115	115		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	624	624		
Etat et autres collectivités	482	482		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	56	56		
Groupe et associés	10 796	10 796		
Autres dettes	583	583		
	21 977	15 450	4 584	1 943
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	290			

Voir notes 4, 9 et 18

(1) Représente les 87.897 obligations « anciennes » non converties au nominal de 66,32 €, auxquelles s'ajoutent les intérêts courus au taux de 0,1 %;

Note 12 - VENTILATION DE CERTAINS POSTES DU BILAN SELON LEUR ORIGINE

	Groupe	Hors groupe
	Sociétés ayant un lien de participation	
ACTIF		
. Immobilisations financières	51 370	
. Clients	1 165	326
. Autres créances	66	1 269
PASSIF		
. Dettes financières diverses	10 793	3
. Fournisseurs	42	1 454
. Autres dettes		565

Note 13 - COMPTES DE REGULARISATION

	Actif	Passif
. Produits à recevoir	2 720	
Créances rattachées à des participations	1 745	
Autres créances	975	
. Charges à payer		1 806
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts obligataires n'ayant pas opté pour la conversion		3
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		484
Fournisseurs et comptes rattachés		637
Dettes sociales et fiscales		682
. Charges constatées d'avance	144	
Autres charges d'exploitation	144	

Note 14 - CHIFFRE D'AFFAIRES

	Activité France			Entreprises liées		
	2 007	2 006	2 005	2 007	2 006	2 005
Prestations de services						
- activité de gestion	9 342	8 424	6 823	6 000	5 369	4 808
- activité de restauration	1 092	1 166	83			-
Total	10 434	9 590	6 823	6 000	5 369	4 808

Note 15- EFFECTIF MOYEN

	2007	2006	2005
. Cadres	30	26	23
. Employés	31	25	25
Total	61	51	48

Note 16- REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le montant global cumulé des rémunérations nettes allouées aux membres du Directoire et du conseil de surveillance s'est élevé à 574 K€ contre 538 K€ au 31 décembre 2006.

Note 17- CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

	2007	2006	2005
PRODUITS FINANCIERS			
Produits de participations			
Intérêts et produits assimilés	2 096	1 322	965
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées	-821	-441	-265
Pertes sur créances liées à des participations		-101	

Note 18- RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2 007	2 006	2 005
Profits sur dettes			151
Autres natures			
Total produits exceptionnels	0	0	151
Produits exceptionnels sur opérations de capital		43	
Reprise provision pour travaux	48	25	7
Reprise provision autres natures	477	10	11
Total reprises sur provisions exceptionnelles	525	35	18
Pertes sur créances	-1	-7	-13
Abandon de créances			
Travaux	-48	-25	-7
Autres natures	-204		-1
Total charges exceptionnelles	-252	-32	-21
Charges exceptionnelles sur opérations de capital		-14	
Provision travaux	-48	-7	
Divers	-410		
Total dotations aux provisions exceptionnelles	-458	-7	0
Résultat exceptionnel	-185	25	148

Note 19 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Résultat courant avant impôt	Résultat exceptionnel avant impôt	Résultat exceptionnel avant impôt
Résultat	2 572	2 987	-104	-185
Impôt théorique	857	996	-35	-62
Différences permanentes	-103	-413	3	310
Amortissements excédentaires	11	11		
Provisions	-137	-444		307
TVTS	20	20		
Pénalités	3		3	3
Différences temporaires	48	9		
Provisions gros travaux		0		
Organic	5	5		
RSP	39			
Plus value latente	4	4		
Base réelle calcul impôt	2 517			
Impôt réel	839	592	-32	248
Charge d'impôt	527			
Impôt à 33,33%	839			
Contribution sociale 3,3%	25			
Economie intégration fiscale	-324			
Crédit d'impôt	-13			
Taux réel d'impôt	20,49%			
Taux théorique d'impôt	33,33%			

Note 20-1 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Obligations contractuelles	31-déc.-07	31-déc.-06
Dettes à long terme garanties par des sûretés réelles	973	1 264
Obligations en matière de location-financement		
Contrats de location simple		
Obligations d'achats irrévocables		
Autres obligations à long terme		
Total	973	1 264

Autres engagements commerciaux		
	31-déc.-07	31-déc.-06
Lignes de crédit	-	-
Lettres de crédit	-	-
Garanties	-	-
Obligations de rachat	-	-
Autres engagements commerciaux	-	-
Total	-	-

Engagements reçus
Caution de la société Heineken sur emprunts contractés auprès du Crédit Industriel Alsace
Lorraine à hauteur de 415 K€ dans le cadre de l'acquisition des titres de la société Gari's

Note 20-2 - ENGAGEMENTS HORS BILAN-NANTISSEMENTS D'ACTIFS

Type de nantissement	Date de départ du nantissement	Date de fin du nantissement	Montant de l'actif nanti (a)	Total du poste de bilan (b)	% (a)/(b)	Total dettes au bilan
sur fonds de commerce						
sur actifs corporels attachés aux fonds de commerce						
sur titres de participation	1-mars-02	1-mars-14	6 633	16 284	41%	973
Total			6 633	16 284	41%	973

Note 20-3 - ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :	
- âge de départ à la retraite	60 ans pour les non cadres et 62 ans pour les cadres
- évolution des salaires	3%
- taux de charges patronales	les taux retenus sont ceux observés dans chacune des sociétés du Groupe en distinguant les personnels affectés au siège, de ceux affectés à la cuisine et de ceux affectés à la salle
- taux d'actualisation	5,25%
- convention collective	Hôtel Café Restaurant
- rotation du personnel	en fonction du nombre de départs annuels
- autres informations	aucune prestation n'a été payée au cours de l'année 2007
- valorisation de l'engagement au 31 décembre 2007	29 K€

Voir notes 1-2 i)

Note 21 - Tableau des filiales et des participations

Chiffres exprimés en milliers d'€	Capital	Capitaux propres incluant le résultat de l'exercice	Quote-part de capital détenu (en %)	Valeur comptable		Prêts et avances	Cautions données	Date de clôture	Durée de l'exercice
				Brute	Nette				
Maison de la bastille SAS Société de Restauration	40	755	99,76%	801	801			31-déc-07	12 mois
Montparnasse SOREMO SAS *		1 314	98,00%	1 847	1 847			31-déc-07	12 mois
Société de Restauration et de l'Alimentation REA SAS	280	741	99,98%	1 613	1 142	1 299	204	31-déc-07	12 mois
SE2C SAS	40	71	99,72%	41	41	5 766		31-déc-07	12 mois
Resto Les Halles SNC	1 200	804	99,99%	1 415	796	514		31-déc-07	12 mois
Resto Italiens SNC	1 200	3 214	99,99%	2 032	2 032			31-déc-07	12 mois
Resto Saint-Germain SNC	1 200	2 665	99,99%	947	947			31-déc-07	12 mois
Resto Bezons SNC	0	-407	99,00%	0	0	336		31-déc-07	12 mois
Resto Monthléry SNC	0	29	99,00%	0	0			31-déc-07	12 mois
Resto Pierrefitte SNC	0	-1 453	99,00%	0	0	1 196		31-déc-07	12 mois
Resto Rosny SNC	0	635	10,00%	0	0			31-déc-07	12 mois
LDB Développement International SARL	150	95	100,00%	677	669	24		31-déc-07	12 mois
Société Parisienne de Restauration "SPR " SAS	40	1 899	99,92%	2 374	2 374			31-déc-07	12 mois
Resto Belle Epine SNC	0	161	99,00%	0	0			31-déc-07	12 mois
Resto Bonneuil SNC	0	-745	99,00%	0	0	675		31-déc-07	12 mois
Resto Eragny SNC	0	46	99,00%	0	0			31-déc-07	12 mois
Resto Tours SNC	0	-919	99,00%	0	0	782		31-déc-07	12 mois
Resto Gobelins SNC	0	-1 633	99,00%	0	0	2 014		31-déc-07	12 mois
Resto Villiers SNC	0	107	99,00%	0	0			31-déc-07	12 mois
Resto Trappes SNC	0	-665	99,00%	0	0	568		31-déc-07	12 mois
Resto Convention SNC	0	-1 586	99,00%	0	0	1 976		31-déc-07	12 mois
Resto Vélizy SNC	0	-2 687	99,00%	0	0	2 008		31-déc-07	12 mois
Resto Isle Adam SNC	0	-1 092	99,00%	0	0	959		31-déc-07	12 mois
Resto Melun SNC	0	68	99,00%	0	0			31-déc-07	12 mois
Resto Vandoeuvre SNC	0	-889	99,00%	0	0	753		31-déc-07	12 mois
Resto Aulnay SNC	520	-14	99,99%	520	0	425		31-déc-07	12 mois
Resto Caen SNC	0	-1 292	99,00%	0	0	2 069		31-déc-07	12 mois
Resto Bobigny SNC	0	-1 075	99,00%	0	0	1 931		31-déc-07	12 mois
Resto Viry Chatillon SNC	0	-400	99,00%	0	0	901		31-déc-07	12 mois
Resto Noyelles Godault SNC	0	-494	99,00%	0	0	1 014		31-déc-07	12 mois
Resto Montpellier SNC	0	-1 369	99,00%	0	0	1 951		31-déc-07	12 mois
Resto Mareuil SNC	0	-1 734	99,00%	0	0	1 432		31-déc-07	12 mois
Resto Wasquehal SNC	0	-1 227	99,00%	0	0	1 285		31-déc-07	12 mois
Resto Pessac SNC	0	-1	99,00%	0	0			31-déc-07	12 mois
Resto Dunkerque SNC	0	-2 545	99,00%	0	0	2 084		31-déc-07	12 mois
Resto Clermont SNC	0	-706	99,00%	0	0	711		31-déc-07	12 mois
Société des restaurants GARI'S SA *		1 517	100,00%	3 754	3 754			31-déc-07	12 mois
Ecole Léon SAS	40	81	99,96%	40	40			31-déc-07	12 mois
Resto Essey les Nancy SNC	1	-119	99,00%	218	218			31-déc-07	12 mois

Les chiffres d'affaires réalisés par les filiales ne sont pas indiqués pour des raisons de confidentialité - (1) voir note 2

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux (Exercice clos le 31 décembre 2007)

Aux Actionnaires
LEON DE BRUXELLES
5, rue de Chartres
92200 Neuilly sur Seine

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LEON DE BRUXELLES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'évaluation des immobilisations incorporelles est effectuée conformément à la note 1.2.a) de l'annexe, en s'appuyant sur une étude menée en 2003 par un expert indépendant pour l'évaluation de la marque Léon de Bruxelles. Nos travaux ont notamment consisté à revoir l'approche retenue et les éléments corroborant l'évaluation qui en résulte.

L'évaluation des titres de participation est effectuée conformément à la note 1.2.c) de l'annexe. Nous avons examiné les approches retenues par la société, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois, le 24 avril 2008

PricewaterhouseCoopers Audit
Gerard Morin

Les commissaires aux comptes

Alain Taine

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Exercice clos le 31 décembre 2007)

Aux Actionnaires

LEON DE BRUXELLES

5 rue de Chartres
92200 Neuilly sur Seine

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article 225-88 Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été fournies avec les documents de base dont elles sont issues.

Une convention de rémunération du compte courant, constitué par les dividendes non versés au Président du conseil de surveillance et maintenus en compte courant, a été autorisée par votre conseil de surveillance le 26 avril 2007 :

soit un montant pris en charge en 2007 de 6.851 €

Fait à Levallois-Perret et Paris le 24 avril 2008

Les commissaires aux comptes

Alain TAINE

**PricewaterhouseCoopers Audit
Gérard Morin**

27 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Nom et qualité du responsable

M. Michel MORIN
Président du Directoire

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion figurant en section « I » présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Fait à Neuilly, le 24 avril 2008

28 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux Comptes titulaires

Monsieur Alain TAINÉ
73, rue Jules Guesde
92300 Levallois Perret

Nommé en 1990 à la création de la société. Renouvelé en 1996 et 2001, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT représenté par Monsieur Gérard MORIN

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Nommé en 2003 en remplacement de COOPERS LYBRAND AUDIT démissionnaire, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Commissaires aux Comptes suppléants

SECAT S.A. représenté par **Monsieur Christian CLAUSSE**

73 rue Jules Guesde
92300 Levallois Perret

Nommé en 1996 et renouvelé en 2001, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Monsieur Yves NICOLAS

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Nommé en 2003 en remplacement de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'A.G. statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

2.2 Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau

(milliers d'euros)	Pricewaterhouse Coopers Audit				Alain Taine et SECAT			
	Montant		%		Montant		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes annuels individuels et consolidés								
- émetteur	66	75	60%	57%	15	15	14%	11%
- filiales intégrées globalement			0%	0%	24	18	22%	14%
Autres missions	5	24	5%	18%		0	0%	0%
Sous total	71	99	65%	75%	39	33	35%	25%
Autre prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
TOTAL	71	99	65%	75%	39	33	35%	25%

29 Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil de surveillance de la société Léon de Bruxelles, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

(Exercice clos le 31 décembre 2007)

Aux Actionnaires
LEON DE BRUXELLES
5 rue de Chartres
92 200 Neuilly

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Léon de Bruxelles et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Levallois-Perret et Paris, le 24 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Alain Taine

**PricewaterhouseCoopers Audit
Gérard Morin**

Table de Concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques requises dans le rapport financier annuel et aux pages du présent document de référence

Information requise par le rapport financier annuel	Paragraphe dans le présent document	Page dans le présent document
Attestation du responsable du document	27	79
Rapport de gestion		
- Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	4 - 9.1 - 9.2 - 21.1.	5 à 8 - 14 - 15 - 32
- Informations requises par l'article L.225-100-3 du code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	N/A	
- Informations relatives aux rachats d'actions (art. L.225-211, al.2, du Code de commerce)	N/A	
Etats financiers		
- Comptes annuels	26.2	64
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	26.2	78
- Comptes consolidés	26.1	37
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	26.1	63

Leon
DE BRUXELLES

5, rue de Chartres
92200 Neuilly sur Seine
www.leon-de-bruxelles.fr